



RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

DFJC-Vaud



IMPRESSUM

Copyright: DFJC

Conception, coordination: François Modoux, Secrétariat général du DFJC

Textes et infographies: DGEO, DGEP, SESAF, DGES, SPJ, SERAC, SG, HEP Vaud

Photographies: ©David Wagnières, www.davidwagnieres.ch

et ©J.-C. Bott (p. 4), ©Nora Rupp (p. 32), ©DFJC (p. 7, 30)

Graphisme: Olga Fabrizio, www.olga-olga.ch

Impression: Cavin artgraphic, Grandson – 1000 exemplaires, papier FSC, août 2019

La brochure est disponible en ligne à l'adresse: www.vd.ch/rentree-scolaire

TABLE DES MATIÈRES

EDITORIAL	4-5
LES QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES DU DFJC	7
VERS UNE ÉCOLE INCLUSIVE: LE LANCEMENT DU CONCEPT 360	7
Concrétiser l'égalité des chances	7
Le point de départ d'une démarche évolutive	
Du 360 cantonal au 360 des établissements	
Entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée	
Un nouveau statut et une nouvelle formation pour les assistant-e-s à l'intégration	
Un dispositif socio-éducatif en construction	9
L'Unité Migration Accueil en phase opérationnelle	10
L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE, UN CHANTIER EN PROGRESSION	12
Un enjeu de société	
Un cadre en trois volets	
Une première suisse, l'éducation numérique dès le 1 ^{er} cycle	
Un premier bilan positif et une science informatique au féminin	
Outils et équipements: des réflexions en cours et trois priorités	
Une feuille de route pour la suite	
Une organisation simple et des responsabilités claires	
VERS L'AMÉLIORATION DU TAUX DE CERTIFICATION DU SECONDAIRE II	16
Une priorité: l'insertion des jeunes	16
Faciliter le choix d'une formation à la fin de la scolarité	
Promouvoir la formation professionnelle	
L'orientation rejoint la Direction générale de l'enseignement postobligatoire	
Vers de nouveaux modèles de formation professionnelle	
Prévenir les ruptures et les échecs	
Préparatifs en vue d'une évolution de la maturité gymnasiale	18
LA CONSOLIDATION DE LA LEO	22
Refonte du cadre général de l'évaluation	22
Préciser les programmes personnalisés	22
Réaménager les Épreuves cantonales de référence	22
Renforcer la maîtrise de classe en voie générale	23
Enseignement consolidé et année de rattrapage pour les élèves de VG	23
Des pistes pour améliorer l'enseignement des mathématiques	23
Apprendre des tests nationaux évaluant les compétences fondamentales	25
LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE	27
Les téléphones portables éteints durant le temps scolaire	27
La protection du climat scolaire renforcée	28
Vers une école plus durable	28
Les effets de l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité scolaire	30
Croissance des effectifs de la HEP	31
Un nouveau moyen d'enseignement de l'Histoire en 9^e année	32
« PLUS », un bouquet d'activités extrascolaires pour les élèves motivés	32
Les Argonautes, leviers de la médiation culturelle à l'école	33
Projet de révision de la Loi sur l'enseignement privé en préparation	34
Une année scolaire olympique	35
LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020	36-37
Tableau de bord de l'enseignement obligatoire	38-39
Tableau de bord de l'enseignement postobligatoire	40-41
Tableau de bord de l'enseignement spécialisé	42

L'égalité des chances au cœur des ambitions pour l'école vaudoise

En septembre 2018, le Conseil suisse de la science (CSS) a [dénoncé](#) comme « un fléau » une faiblesse persistante du système éducatif et de formation suisse: la sélectivité sociale. Dans notre pays, l'école tend en effet trop souvent à ne pas réduire les inégalités sociales mais plutôt à les entretenir, et parfois même à les renforcer. Le [rapport](#) « L'éducation en Suisse », également publié en 2018, a pour sa part apporté de nouveaux résultats documentant la discrimination des jeunes dans leurs parcours de formation: moindre accès à la certification secondaire II pour les jeunes issus de la migration, surreprésentation des jeunes étrangers en situation d'échec en fin d'apprentissage, retards scolaires chez les enfants issus de milieux économiquement modestes qui s'aggravent au cours de la scolarité, moindre accès aux études de médecine et d'ingénieurs des jeunes issus de parents sans formation tertiaire.

Le Conseil suisse de la science a appelé à une prise de conscience des effets négatifs de cette sélectivité sociale et a formulé des recommandations. Il ne prétend pas que tous les élèves pourraient atteindre les mêmes résultats, mais il place les politiques face à leur vraie responsabilité: celle de garantir l'équité. Placer l'égalité des chances au cœur des politiques publiques de l'éducation, c'est viser un objectif bien précis: l'éducation et la formation doivent permettre à chaque enfant, chaque jeune, chaque apprenant, de réaliser tout son potentiel, quelle que soit son origine et quelle que soit la situation socio-économique de sa famille.

Cette ambition d'équité et cette volonté de mieux concrétiser l'égalité des chances sont au cœur du grand chantier qui s'ouvre en cette rentrée 2019 pour l'École vaudoise: le chemin vers une école plus inclusive. En visitant les établissements du canton et en écoutant les enseignants, ce qui frappe le plus, ce sont les fortes différences dans la composition des classes. Cette diversité a augmenté au cours de ces dernières années. Elle s'est accompagnée d'un nombre toujours plus grand d'élèves présentant des besoins particuliers divers en termes d'apprentissage et d'intégration scolaire. Les prestations de pédagogie spécialisée, comme la logopédie, la psychologie et la psychomotricité, ne couvrent pas tous les besoins. L'école assume ses responsabilités avec des enfants aux comportements toujours plus difficiles et complexes. Les enfants allophones ne maîtrisant pas le français augmentent. Il y a aussi de nouveaux besoins de prévention en matière de santé et de préservation d'un bon climat scolaire.

Ce constat a conduit le DFJC à repenser l'accès à toutes ces prestations de soutien à l'école. Ainsi est né le [Concept 360](#), soit un dispositif cantonal qui fixe comment répondre à tous ces besoins de manière globale, circulaire et cohérente. Un cadre qui ancre la nécessité d'apporter aujourd'hui à l'école des soutiens socio-éducatifs, qui postule un accès simplifié, direct, plus efficace, aux prestations de pédagogie spécialisée en responsabilisant davantage tous les établissements et en leur garantissant une marge d'autonomie pour répondre aux besoins de leurs élèves.



Ce chantier commence avec la rentrée de ce mois d'août 2019. La démarche va mobiliser pendant ces trois prochaines années tous les acteurs de l'école, les établissements, leurs directions et leurs enseignants, mais aussi les professionnels intervenant dans les écoles avec des compétences éducatives ou médicales, et bien sûr aussi la Haute École Pédagogique vaudoise. Tous ensemble, nous tracerons un chemin pour mieux intégrer les élèves à besoins particuliers. Et cet effort collectif est porté par la conviction et l'ambition que cette contribution favorisera la réussite scolaire du plus grand nombre.

Dans le même esprit, le DFJC prépare la consolidation de la LEO. Sans toucher aux compromis politiques qui ont permis l'adoption de la [loi sur l'enseignement obligatoire](#), il est nécessaire aujourd'hui d'apporter de la souplesse là où le nouveau cadre s'est révélé trop rigide. Ces adaptations visent surtout à renforcer les compétences scolaires des élèves les plus faibles afin que le chemin vers l'épanouissement de leurs talents, vers une formation et vers l'autonomie leur soit également accessible.

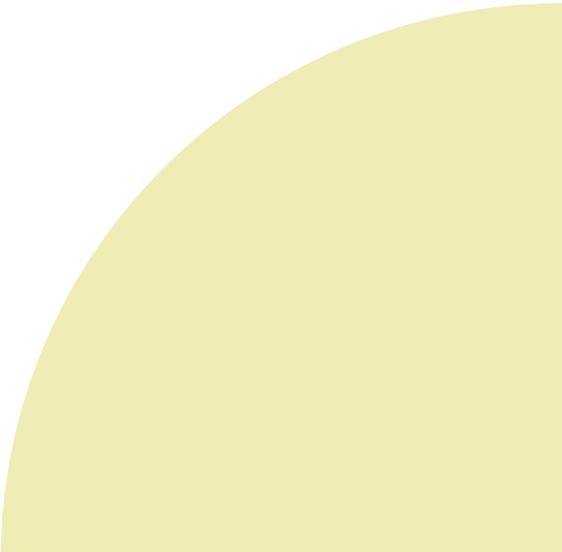
Une leçon récurrente des expériences en éducation les plus probantes, c'est que le bagage scolaire acquis à l'école obligatoire se révèle décisif pour la réussite lors des étapes suivantes. Consolider la

LEO renforcera la démarche du Concept 360 avec le même objectif: mieux préparer les jeunes à une trajectoire de réussite, dans la formation professionnelle comme au gymnase. En sachant que l'une et l'autre de ces deux voies les préparent à d'autres projets plus ambitieux dans une société qui valorisera et exigera toujours davantage l'apprentissage tout au long de la vie.

La présente brochure donne un aperçu des multiples projets en cours dans le département. D'un volet prioritaire à l'autre, d'un changement ponctuel à une mesure destinée à durer, une ambition commune se construit avec ce fil rouge: trouver des solutions adéquates et durables pour que notre système de formation assume pleinement ses missions d'instruction, d'éducation et d'intégration pour tous les jeunes de notre canton.

Je suis convaincue que ce travail nous permettra d'apporter des éléments de réponse concrets en vue de garantir l'égalité des chances face à l'école.

Cesla Amarelle
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture (DFJC)



LES QUATRE CHANTIERS PRIORITAIRES DU DFJC

VERS UNE ÉCOLE À VISÉE INCLUSIVE: LE CONCEPT 360

Concrétiser l'égalité des chances

Le droit à l'égalité des chances est consacré par la [Constitution fédérale](#) à son article 8, al. 1 et 2, qui interdit toute discrimination. Il s'applique à tous les domaines, donc aussi à l'éducation et à la formation. Concrétiser ce droit revient à promouvoir une école davantage soucieuse d'équité, qui tienne compte des besoins particuliers de tous les élèves. Ce principe est au cœur de l'action menée par le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Troubles, déficiences, mais aussi comportements inappropriés, difficultés à mobiliser les capacités d'apprentissages ou encore lacunes linguistiques découlant d'une trajectoire migratoire: les besoins des élèves pour réussir leur intégration scolaire sont très divers. Reconnaisant cette hétérogénéité des situations sur le terrain scolaire, le DFJC vise à apporter une réponse globale, cohérente et décloisonnée aux besoins des élèves. Pour relever ce défi, il a développé le *Concept 360*¹. Ce nouveau cadre cantonal respecte l'esprit de la [Déclaration de Salamanque](#) sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux (UNESCO 1994). Ce texte international emblématique affirme le droit à la scolarisation de tous les élèves, quelles que soient leurs caractéristiques particulières.

Le Concept 360 définit les principes et conditions d'une école à visée inclusive. Il fixe les responsabilités des établissements face aux besoins spécifiques de leurs élèves. Il détermine les conditions d'accès aux prestations de soutien et d'intégration scolaire, que celles-ci relèvent de la pédagogie régulière ou spécialisée, de l'encadrement socio-éducatif, du soutien linguistique aux élèves allophones issus de la migration ou des mesures de prévention et de protection de la santé en milieu scolaire. Ce faisant, il apporte une réponse structurée à la nécessité de rendre plus efficient l'accès aux prestations. Valorisant l'enrichissement mutuel, il pose les bases d'une coopération accrue de tous les professionnel-le-s

issu-e-s de métiers qui composent l'encadrement scolaire. Enfin, les besoins des élèves évoluant vite, ce cadre de référence commun à tous les établissements scolaires est conçu pour s'adapter. Il a la souplesse requise pour favoriser l'émergence de nouvelles prestations et de nouveaux outils de collaboration, tout en veillant au maintien de la cohérence du système éducatif vaudois.



Le point de départ d'une démarche évolutive

Formellement, la première édition du Concept 360 sera publiée en octobre 2019. Elle tiendra compte des retours de la consultation menée au printemps dernier sur le [projet](#) soumis à l'appréciation de tous les acteurs et partenaires de l'école

¹ Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire.

vaudoise. La consultation a suscité un vif intérêt. Elle a permis de réunir une forte adhésion au principe même de formaliser un cadre cantonal de l'intégration scolaire. Elle a rallié une majorité des acteurs et associations consultés aux intentions préconisées par ce dispositif. Le principe d'une école à visée inclusive a été salué, tout comme la vertu préventive du socle universel. L'objectif de renforcer une culture commune entre tous les intervenants de l'école a aussi reçu un accueil positif. Tout comme le renforcement annoncé des prestations de soutien socio-éducatif en milieu scolaire. Dans les questions posées et les clarifications demandées s'expriment toutefois diverses inquiétudes. Les principales réserves portent sur les ressources en temps et en moyens financiers pour la future mise en œuvre du Concept 360 dans les établissements. La mise en pratique progressive du dispositif cantonal permettra de porter une attention à ces questionnements légitimes.

Du 360 cantonal au 360 des établissements

Avec la rentrée scolaire d'août 2019 commence la mise en œuvre du Concept 360. Le processus s'étalera sur trois ans, le terme de ces travaux étant fixé au printemps de l'année scolaire 2021-2022.

Durant cette période, chaque établissement est appelé à définir comment il déclinera, à son niveau, le Concept 360. Menée par le conseil de direction de l'établissement, cette démarche est conçue de manière participative. Elle prévoit qu'un comité de projet associe les professionnel·le·s de l'école et les autres intervenant·e·s en milieu scolaire. Ceci pour définir ensemble les besoins des élèves et pour élaborer les réponses appropriées à ceux-ci dans le cadre d'un concept d'établissement.

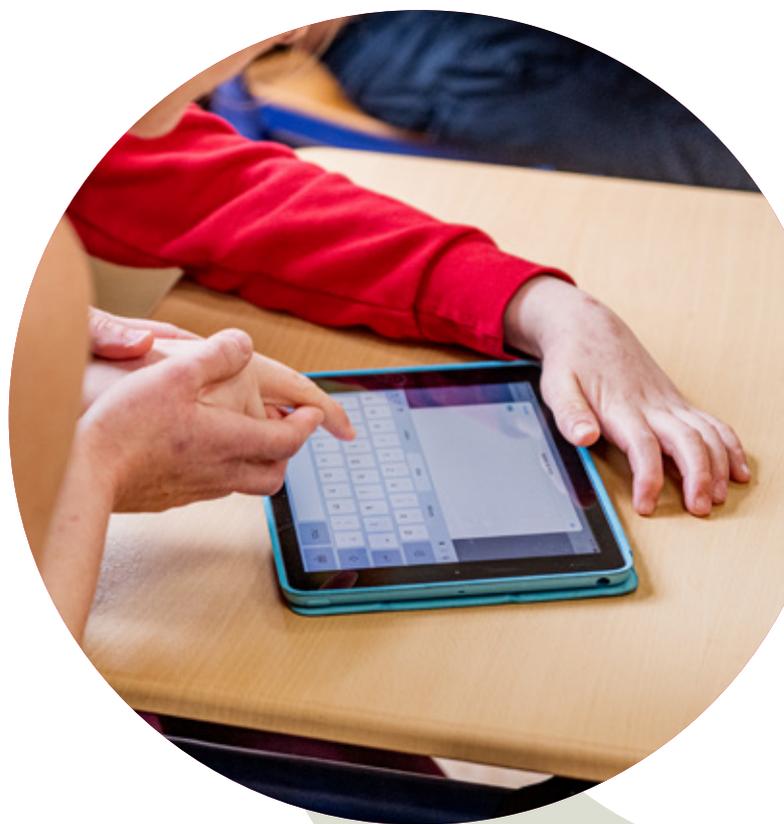
Dans cette phase transitoire, la HEP Vaud (HEP) apporte son soutien aux établissements. Elle a mis sur pied un groupe d'accompagnement des directions d'école. Composé de 15 spécialistes de différents domaines, il est disponible pour aider les établissements à analyser leurs besoins et à forger leur propre concept. Nombre d'établissements ont déjà manifesté leur intérêt pour la démarche et pour ce soutien. Ces prochains mois, des accompagnements, des formations négociées, des conférences ou toute autre modalité jugée pertinente en fonction des besoins et souhaits qui émergeront du terrain seront proposés.

Découlant du Concept 360, un nouveau mode d'allocation des ressources dédiées à l'intégration s'applique dès la rentrée scolaire 2019. Les établissements reçoivent une enveloppe pour les mesures ordinaires d'enseignement spécialisé et une enveloppe pour les mesures auxiliaires d'assistant·e

à l'intégration. Le pari est aussi d'inciter les établissements d'une même région scolaire à renforcer leurs collaborations en mutualisant certaines ressources, par exemple pour l'appui scolaire, les cours intensifs de français (CIF), les mesures socio-éducatives et les classes régionales de pédagogie spécialisée. Les établissements peuvent encore solliciter des ressources complémentaires pour des élèves nécessitant des mesures renforcées ciblées. Dans ce cas, ces ressources leur sont allouées à la suite d'une procédure d'évaluation standardisée.

Entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée

En juillet 2019, le Conseil d'État a adopté le [règlement d'application](#) de la loi sur la pédagogie spécialisée (RLPS), document qui avait été mis en consultation parallèlement au Concept 360. Cette décision permet l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 2019, de la [loi sur la pédagogie spécialisée](#) (LPS) que le Grand Conseil a adoptée en septembre 2015. Ce cadre normatif étant intégré dans le Concept 360, les réponses aux besoins des élèves relevant du champ de la pédagogie spécialisée sont désormais incluses dans un dispositif plus large garantissant la cohérence des prestations d'intégration.



Quelque 2'000 enfants du canton pour lesquels la scolarisation en école régulière n'est pas envisageable sont accueillis et scolarisés dans des établissements de pédagogie spécialisée. La place de ces institutions dans le système éducatif vaudois est pleinement consacrée par la LPS. Les prestations qu'elles délivrent visent les objectifs de formation inscrits dans la [loi sur l'enseignement obligatoire](#) (LEO). À ce titre, les établissements de pédagogie spécialisée tissent des relations étroites avec les écoles ordinaires et ils font partie intégrante du dispositif «360». Les travaux de conventionnement de ces établissements sont en cours et doivent être achevés dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la LPS.

La LPS donne une nouvelle orientation aux prestations dispensées par les logopédistes indépendant·e·s. Jusqu'à présent, elles répondaient aux conditions posées par l'Assurance invalidité (AI). Dès à présent, elles sont incluses dans le mandat public de formation. Ces professionnel·le·s s'inscrivent donc dorénavant dans une logique déléguée d'une tâche publique. À ce titre, ils-elles deviennent des acteurs et actrices à part entière du dispositif éducatif cantonal. Leurs prestations ne se limiteront plus aux seuls troubles reconnus par l'AI, mais elles pourront porter sur l'ensemble des troubles et déficiences définis par la LPS. Le conventionnement définitif des logopédistes indépendant·e·s entrera en vigueur le 1^{er} août 2020. En attendant, des [conditions-cadres transitoires](#) ont d'ores et déjà été introduites.

Pour les prestations de logopédie indépendante, tout comme pour les prestations PPL (psychologie, psychomotricité, logopédie), dès cette rentrée, chaque demande fera l'objet d'une évaluation préliminaire permettant d'établir la vraisemblance d'un trouble. Cela permettra de définir l'urgence d'une intervention, et donc de mieux prioriser les besoins.

Un nouveau statut et une nouvelle formation pour les assistant·e·s à l'intégration

Les assistant·e·s à l'intégration interviennent dans les classes ordinaires pour aider des élèves présentant un trouble invalidant ou une déficience. Ce soutien ponctuel à des gestes de la vie quotidienne vise à augmenter l'autonomie de ces élèves et assure qu'ils puissent être scolarisés dans l'école régulière.

En juin 2018, le Conseil d'État [décidait](#) de donner un statut à ces auxiliaires. Il témoignait ainsi sa reconnaissance à ce personnel indispensable à l'intégration scolaire. La régularisation de leur situation jusqu'alors précaire a connu une première

étape. En janvier 2019, ce sont 372 personnes qui ont pu être mises au bénéfice d'un contrat dans la fonction d'assistant·e à l'intégration, dont 361 femmes et 11 hommes, pour un total de 107 ETP. En janvier 2020, une deuxième vague de contrats sera conclue, dans une ampleur que le Grand Conseil définira lors de ses décisions relatives au budget 2020.

La création de la fonction d'assistant·e à l'intégration a été l'occasion de définir un cahier des charges de ces employé·e·s. La démarche a permis de circonscrire leur activité au sein de l'école tout en la valorisant, par exemple en ouvrant la voie à une formation qui leur est désormais proposée. Le DFJC a chargé la HEP d'en définir [le contenu](#). Elle sera délivrée en quatre modules pour un total de 60 heures dès la rentrée 2019. Une demi-journée d'introduction en donnera le coup d'envoi le 10 septembre 2019. Puis les modules, échelonnés sur une durée d'environ deux ans, seront composés de conférences et de travaux de séminaires. L'accès à cette nouvelle formation sera proposé en priorité aux personnes d'ores et déjà au bénéfice d'un contrat, et en premier lieu à celles qui n'ont pas eu l'occasion de bénéficier d'une formation continue jusqu'ici.

Un dispositif socio-éducatif en construction

L'école vaudoise est confrontée à un phénomène aussi observé ailleurs en Suisse: des élèves qui manquent de repères, sont parfois très jeunes et perturbent sérieusement le déroulement des enseignements et la vie de la classe tout en mettant en difficulté enseignant·e·s et directions d'école. Les cas sont encore peu nombreux mais leur gravité et l'intensité des désordres occasionnés augmentent. Les problèmes socio-éducatifs que posent ces élèves demandent de nouvelles réponses. Celles-ci s'orientent vers l'intervention plus fréquente d'éducateurs et éducatrices directement dans le champ de l'école, aux côtés des enseignant·e·s et aussi auprès des parents de ces enfants en mal d'intégration scolaire.

Le Concept 360 porte une grande attention à cet enjeu. Il pose les bases d'un dispositif, appelé à se développer progressivement, qui mobilise des institutions spécialisées et des professionnel·le·s de l'action socio-éducatrice venant en soutien à l'école. Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) est chargé de coordonner ces solutions socio-éducatives, ce qui le conduit à renforcer sa collaboration avec les Directions générales de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.

Les interventions socio-éducatives en milieu scolaire visent trois objectifs principaux: promouvoir des environnements scolaires favorables à la réussite et au bien-être des élèves; renforcer les capacités de l'école au repérage précoce des élèves présentant des comportements problématiques; et aider l'école à gérer les situations de crise quand elles surviennent, notamment en augmentant les compétences d'intervention du corps enseignant.

La création d'un réseau de professionnel-le-s de l'action socio-éducative rattaché-e-s à des pôles de compétences régionaux et disponibles pour répondre aux appels des établissements scolaires est l'objectif poursuivi. Ce réseau de compétences renforcera, à terme, les actions de prévention et la gestion des cas lourds au sein de l'école. Un projet pilote dans ce sens sera mené dans les établissements de la région scolaire des Alpes vaudoises durant cette nouvelle année scolaire. Ce projet sera mis en place avec le soutien de la HEP et concernera les établissements primaires et secondaires d'Aigle, Bex, Château-d'Oex – Pays-d'Enhaut, Ormonts-Leysin, Ollon et Villeneuve.

À court et moyen terme, deux modules d'intervention ciblée se mettent en place par étape:

- **Le soutien à la parentalité** démarre dès la rentrée 2019. Il vise à soutenir les parents d'élèves rencontrant des difficultés de comportement dans leur vie scolaire. Cette mesure peut être activée par la direction de l'école, en général le-la doyen-ne, directement auprès de l'intervenant-e chargé-e du soutien à la parentalité. Les parents, dont l'adhésion est recherchée par le dialogue, sont libres d'accepter ou non l'aide proposée.
- **Les travailleurs sociaux en milieu scolaire**, rattachés à une institution socio-éducative et appelés à intervenir dans les écoles à la demande de leurs directions, seront déployés dès la rentrée 2020 pour une partie d'entre eux, puis à la rentrée scolaire 2021.

Le dispositif intègre aussi des prises en charge spécifiques de l'élève mal intégré dans la vie scolaire. Ces prestations existent depuis plusieurs années, elles sont appelées à s'adapter aux nouveaux besoins. Le MATAS pour « module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité » est le lieu d'une prise en charge intensive et externe à l'établissement scolaire. Le but prioritaire est d'éviter la rupture scolaire et sociale de l'élève et de l'aider à retrouver sa motivation et sa capacité d'apprentissage. Ne visitent cette structure que des élèves présentant des difficultés importantes et durables de comportement. Les MATAS I accueillent des élèves de 6 à 12 ans et les MATAS II des élèves

de 13 à 16 ans. Ces unités, lancées il y a dix ans, ont fait l'objet en 2018 d'une évaluation en profondeur par la DGEO et le SPJ. Les résultats, qui seront présentés aux acteurs cet automne, permettront de faire évoluer les prestations pour répondre aux nouveaux besoins socio-éducatifs des élèves en mal d'intégration scolaire.

L'autre prise en charge spécifique est l'accueil socio-éducatif de jour (ASEJ). Elle a pour mission de contribuer à l'évolution d'enfants et de jeunes en difficulté. Délivrées par des institutions rattachées au SPJ, ces prestations relèvent de la politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs (PSE). Accède à cette prestation l'enfant âgé de 6 à 16 ans, confronté à des difficultés personnelles, familiales et/ou sociales ayant fait l'objet d'un signalement ou d'une demande de soutien des parents. L'accès à l'ASEJ suppose donc qu'une procédure aie été ouverte en vue de garantir la protection de l'enfant.

L'Unité Migration Accueil en phase opérationnelle

Les enfants allophones, arrivés dans le canton de Vaud à la faveur d'une trajectoire migratoire, présentent des besoins d'intégration particuliers. C'est un domaine d'action prioritaire identifié par le Concept 360. Une politique publique apportant des réponses à leurs besoins spécifiques est d'autant plus nécessaire que les chances de réussite scolaire puis de formation conduisant à l'autonomie sont moindres pour les enfants issus de la migration que pour les enfants nés en Suisse de parents suisses ou de parents étrangers. Ce constat a encore été établi par le « [Rapport 2018 – L'éducation en Suisse](#) » du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). Cet enjeu est donc crucial du point de vue de l'égalité des chances.

Les enfants de la migration ont des parcours de vie très divers, à l'instar d'ailleurs de tous les enfants scolarisés dans notre canton. Mais pour eux, l'acquisition de la langue française et la compréhension du cadre social et culturel sont des étapes capitales qui détermineront la réussite de leur parcours de formation. Leur scolarisation antérieure et l'âge auquel ils arrivent dans nos classes sont déterminants pour leur proposer des mesures d'intégration adaptées. C'est précisément pour mieux identifier leurs besoins et suivre leur trajectoire efficacement et dans la durée que le Conseil d'État a [décidé](#), en juillet 2018, la création d'une structure transversale dédiée à l'accompagnement des enfants migrants et/ou allophones.

Baptisée Unité Migration Accueil (UMA), cette entité, placée sous la responsabilité du DFJC, a la mission de suivre le parcours des enfants allophones, dont les mineurs non accompagnés, sous l'angle de leur formation. La volonté d'offrir dans tout le canton un entretien d'accueil et un suivi de qualité de ces élèves a été l'élément déclencheur du projet. L'UMA doit contribuer au renforcement de l'égalité des chances pour les élèves migrants. Ce sera un facteur déterminant pour que Vaud atteigne, progressivement, l'objectif national de 95 % des jeunes de 25 ans ayant atteint une certification du secondaire II couronnant soit une formation professionnelle initiale soit une formation gymnasiale.



Pour cette rentrée scolaire 2019, l'UMA devient opérationnelle. Dès le mois d'août, elle déploie les premières mesures de soutien, qui seront appelées à s'élargir par étapes.

Pour l'école obligatoire, chacune des huit régions scolaires bénéficie de la présence d'un-e délégué-e UMA. Sa première mission consistera à aider à la généralisation, dans toutes les écoles du canton, d'une procédure de premier accueil visant à déterminer le parcours antérieur de l'élève allophone, ses potentialités et ses besoins. Sur cette base sera construit le projet de formation scolaire le plus adapté à l'élève dans la perspective d'une intégration réussie. Cette phase initiale, souvent

cruciale, permettra de tisser d'emblée un lien fort entre la famille et l'école, lien souvent déterminant pour le bon déroulement de la scolarité des enfants. Ces spécialistes ont aussi pour mission de collecter toutes les informations utiles sur les expériences menées dans les écoles avec les enfants allophones, ce qui constituera une base de données précieuses sur les bonnes pratiques et les écueils à éviter.

La précocité de la détection de certains troubles, notamment du langage, est garante de l'efficacité des mesures de soutien mises en place. L'allophonie est une caractéristique qui rend la tâche plus difficile lorsqu'il s'agit de détecter un trouble de cette nature, à ne pas confondre avec une difficulté d'acquisition de la langue française. C'est pourquoi une équipe restreinte, rompue à l'allophonie et regroupant un-e psychologue, un-e logopédiste et un-e psychomotricien-ne, sera constituée encore en 2019. Sous l'égide de l'UMA, elle accompagnera les établissements face à ce type de besoins.

Enfin, l'UMA exploite un portail migration, qui accueille les jeunes primo-arrivants de 16 à 20 ans, les aide à établir un projet de formation et les accompagne dans sa mise en œuvre. Les prestations du portail seront renforcées par la présence d'une psychologue conseillère en orientation, sensibilisée à l'intégration professionnelle des jeunes migrants. Elle sera chargée du suivi plus spécifique de la formation de ce groupe de jeunes, en coordination étroite avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et tous les partenaires du monde professionnel.

Au niveau cantonal, l'UMA a associé à sa gouvernance des représentant-e-s des champs médicaux et sociaux. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme y délèguent chacun un membre. Ce dispositif participatif favorisera les synergies précieuses et le dialogue entre partenaires en vue de garantir la cohérence des actions en regard de la politique cantonale envers les migrants. L'UMA fera l'objet d'un suivi constant afin d'être adaptée à la réalité mouvante des besoins des élèves et des professionnel-le-s des établissements scolaires.

L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE, UN CHANTIER EN PROGRESSION

Un enjeu de société

De manière grandissante, la numérisation de notre société impacte toutes les activités humaines, qu'elles soient professionnelles ou privées. Dans cet environnement en mutation, le système vaudois d'éducation et de formation a la mission de prévenir et de réduire un risque croissant de fracture numérique. Pour ce faire, il a la responsabilité de préparer à cette réalité les jeunes d'aujourd'hui qui seront les citoyen-ne-s de demain. Il doit permettre leur intégration sociale et professionnelle et veiller à ce qu'ils-elles puissent tou-te-s s'épanouir au quotidien.



Pour relever ce défi, et afin de garder l'humain au centre de cette évolution, une éducation de tous les élèves au numérique et à ses multiples enjeux ainsi qu'une formation à la science informatique s'imposent. Tous les cantons s'attèlent à cette tâche à leur manière et avec leurs ressources propres. Ils s'engagent à respecter les grandes lignes qu'ils se sont données tant au niveau national que régional. L'année scolaire 2018-2019 a en effet été mise à profit par la Conférence des directeurs de l'instruction

publique (CDIP) pour [adopter](#) sa [Stratégie nationale](#) pour la numérisation de l'éducation. La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a pour sa part [adopté](#) son Plan d'action en faveur de l'éducation numérique. Le [Plan d'études romand](#) est par ailleurs en révision pour intégrer les objectifs d'enseignement de l'éducation numérique.

Soulignons que la formation au numérique est une chance pour faire évoluer les manières de penser, de croiser les regards et d'insuffler de nouvelles dynamiques interdisciplinaires. C'est aussi une opportunité sans précédent d'éveiller l'intérêt des femmes pour les métiers des domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT). Enfin, dans le contexte du Concept 360 qui vise une école vaudoise davantage inclusive, c'est renforcer l'usage du numérique pour permettre à tou-te-s d'apprendre.

Un cadre en trois volets

En 2017 et en 2018, le Conseil d'État a fait de l'éducation numérique une double priorité politique de son [Programme de législation](#) et de sa première [Stratégie numérique](#). Cette [priorité](#) se décline dans un plan d'actions ambitieux comprenant trois volets :

- Le premier donne un rôle central aux enseignant-e-s afin qu'ils-elles disposent des compétences requises pour assurer la formation de tous les élèves dans un environnement technologique en mutation. Il leur revient donc d'assumer un rôle capital dans la transition numérique de la société.
- Le deuxième doit permettre d'initier les élèves à la maîtrise de la science informatique, aux humanités digitales ainsi qu'aux usages du numérique.
- Le troisième prévoit de créer, au niveau cantonal, les conditions cadres permettant le développement d'environnements d'apprentissage propices à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tou-te-s les enseignant-e-s et dans toutes les disciplines.

Une première suisse, l'éducation numérique dès le 1^{er} cycle

Le projet d'éducation numérique mis sur pied par le DFJC a d'emblée pris en compte les trois volets du plan d'action du Conseil d'État. Dans le cadre des deux premiers volets et dès la rentrée 2018, dix établissements pilotes de la scolarité obligatoire ont été choisis pour introduire de la science informatique au premier cycle (années 1P à 4P) sous l'égide de l'EPFL.

350 enseignant·e·s
du primaire ont bénéficié
d'une formation continue
afin de dispenser ces nouvelles
connaissances à plus de
240 classes
et **4'800 élèves**
parmi les plus jeunes
du canton

À souligner: l'introduction de l'éducation numérique chez les tout petits se pratique principalement en «débranché», c'est-à-dire sans recourir à l'utilisation d'appareils informatiques (ordinateurs, tablettes).

Les nouvelles formations continues qui ont été dispensées l'année scolaire écoulée sont le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'EPFL, l'UNIL, la HEP et la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire. Une collaboration appelée à s'intensifier.

Le DFJC s'est aussi saisi du troisième volet du plan d'action du Conseil d'État. La création d'environnements d'apprentissage propices à l'éducation numérique dans toutes les classes est un prérequis indispensable à la réussite de cette politique publique ambitieuse. À ce jour, et selon les résultats des premiers sondages conduits ces derniers mois dans les établissements de la scolarité obligatoire, la moitié des salles de classe du canton ne disposent pas encore d'équipements numériques suffisants (connexion internet haut débit, affichage digital, réseau sans fil performant et sécurisé). Ce constat a permis d'ouvrir de nouvelles discussions avec les représentants des communes qui sont les propriétaires des bâtiments scolaires. Une mise à niveau de ces mêmes équipements au niveau du postobligatoire sera aussi incontournable.

Un premier bilan positif et une science informatique au féminin

L'évaluation intermédiaire de la première année de pilotage, coordonnée par l'UNIL, permet de tirer un bilan positif. Ces leçons vont permettre de préparer efficacement la deuxième année de pilotage dès la rentrée scolaire d'août 2019.

À ce stade, 97% des enseignant·e·s faisant partie des dix établissements pilotes de l'enseignement obligatoire et ayant suivi la première formation continue ont introduit avec succès 2'312 périodes d'activité de science informatique dans leur classe, en 1-2P (807 périodes) et en 3-4P (1'227). Cela correspondrait à 0.66 heure hebdomadaire durant cette période pilote. En tout, ce sont 1'434 périodes d'activités robotiques et 878 périodes d'activités non robotiques qui ont été réalisées.

2'312 périodes
d'enseignement données en
science informatique, dont
1'434 périodes
d'activités robotiques et
878 périodes
d'activités non robotiques

Même s'il est encore trop tôt pour tirer un bilan des nouvelles compétences acquises par les élèves, ceux-ci ont été partout enthousiastes et volontaires. Du côté des enseignant·e·s, ils-elles se sont montré·e·s très satisfait·e·s du format, de la richesse et de la qualité de la formation. L'intérêt pour le «débranché» a été clairement mis en avant.

Par ailleurs, le corps enseignant du cycle 1 étant majoritairement féminin, il convient de souligner l'engagement tout particulier des enseignantes dans les premiers gestes de transmission des bases de la science informatique aux plus jeunes élèves. Elles ont joué un rôle clé dans la réussite de cette première année en étant pionnières dans un domaine jusqu'ici très masculin. Elles seront d'ailleurs de plus en plus sollicitées au fur et à mesure de l'avance du projet.

Du côté de l'enseignement spécialisé, deux projets pilotes ont débuté avec succès. Ils couvrent les aspects suivants: «La pensée computationnelle comme soutien aux apprentissages» (Fondation Entre-Lacs) et «Le numérique en éducation précoce spécialisée» (Service éducatif itinérant de la Fondation de Verdeil). De nombreux autres projets visant notamment l'accessibilité pour tou·te·s sont en cours de construction ou de réalisation.

Enfin, les établissements et écoles du postobligatoire ont mené différents projets pilotes dans les domaines suivants : « Sensibilisation aux outils numériques pédagogiques et à l'informatique aux futurs étudiants de la HEP et aux futurs enseignants vaudois » (Gymnase de Morges), « Cyberharcèlement » (École professionnelle du Chablais Aigle) et « Mise en place de MOOCs pour les apprentis » (Centre professionnel du Nord Vaudois).

Outils et équipements : des réflexions en cours et trois priorités

Les réflexions sur les futurs besoins en infrastructure informatique, en matériel informatique pédagogique et en logiciels progressent. Elles devront être affinées ces prochains mois en tirant profit des expériences pilotes et du partenariat entre les divers acteurs du projet. En effet, le déploiement de ces moyens informatiques devra répondre à des critères précis découlant, par exemple, du niveau des connaissances numériques des enseignant-e-s, de critères d'utilité pédagogique et d'intégration avérée pour l'élève et la classe, de critères d'économicité, de considérations de développement durable et de santé publique. Ces différents critères, couplés à une planification de déploiement soigneusement orchestrée, doivent permettre d'échelonner les investissements tout en ne laissant aucun élève, aucune classe et aucun établissement sur la touche.

Trois priorités peuvent déjà être évoquées. Tout d'abord, la nécessité de disposer dans les établissements d'accès internet à haut débit et de réseaux sans fil (WiFi) professionnels, gérés de manière uniforme et centralisée. Sans réseau informatique performant et sécurisé, impossible de déployer davantage d'appareils connectés. Cette priorité s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans la logique de la Stratégie numérique du Conseil d'État et plus particulièrement dans le cadre du deuxième axe stratégique à mettre en œuvre et qui concerne les infrastructures numériques et la sécurité. En effet, la transition numérique de l'école et les aspects de cyberadministration qui en découlent nécessiteront que les réseaux informatiques soient très fiables, entièrement sécurisés et respectueux de la santé des utilisateurs.

La deuxième priorité concerne le remplacement des fonctionnalités de la plateforme pédagogique educanet2 qui offre au monde suisse de l'enseignement un espace virtuel de travail et d'échanges privilégié depuis deux décennies. Cette plateforme, encore utilisée mais devenue obsolète face à l'émergence de nouvelles plateformes collaboratives, [sera mise hors service](#) le 31 décembre 2020. Les conséquences pour le canton ne sont pas négligeables.

En effet, educanet2 offre aujourd'hui trois fonctionnalités principales que le canton doit prendre à sa charge d'ici à l'été 2020 : l'adresse électronique professionnelle des enseignant-e-s aujourd'hui délivrée par educanet2 ; l'utilisation de cet email comme moyen d'authentification ; enfin, une solution collaborative. Aujourd'hui, enseignant-e-s et élèves ont accès à de nombreuses ressources informatiques en ligne par le biais de leur email educanet2. Pour répondre à l'urgence des deux premières fonctionnalités, le DFJC et la DSI ont lancé des travaux pour remédier vite et de manière optimale à ces problèmes. Pour ce qui est de trouver une solution collaborative répondant aux besoins de l'école à chaque cycle, diverses options sont à l'étude.

La troisième priorité concerne les questions de cyberadministration de l'école et la gouvernance de l'informatique pédagogique : des aspects indispensables à l'accompagnement de la transition numérique de tout le système de formation. Des réflexions sur ces sujets ont commencé avec l'ensemble des partenaires.

Une feuille de route pour la suite

Ce bilan de la première année du projet riche en apprentissages et en succès est l'occasion de rappeler que les expériences pilotes doivent s'étendre à l'entier des cycles d'enseignement d'ici 2021 au plus tard. Et dès cette même année, il est prévu de commencer à déployer l'éducation numérique sur l'ensemble des classes du cycle 1 et progressivement sur les autres cycles.

Au niveau de l'enseignement obligatoire, les périodes d'activité de science informatique et les projets numériques continueront au cycle 1 dans les dix établissements pilotes par un suivi des enseignant-e-s. Deux nouveaux établissements pilotes viendront rejoindre le panel du projet. Sur la base des expériences de l'an 1, il s'agira de tester un modèle modifié de formation continue des enseignant-e-s, qui passera de quatre à trois jours de formation. Les deux nouveaux établissements sont Villars-le-Terroir – Poliez-Pittet et Pierrefleur à Lausanne. Les projets pilotes couvriront ainsi sept des huit régions du canton.

Parallèlement, l'introduction de la science informatique démarrera dans les dix établissements pilotes initiaux au cycle 2 en 5-6P. Des activités en « débranché » sont aussi au programme. Pour accélérer l'introduction au cycle 2 en 7-8P, il est envisagé d'organiser des semaines dédiées à l'éducation numérique en fin d'année scolaire.

Au secondaire II, en école de maturité, plusieurs enseignants introduiront de la science informatique

pendant l'heure de bureautique traditionnellement inscrite au programme de la 1^{ère} année. Ce pilote permettra de rassembler des expériences en vue de l'introduction, dès la rentrée 2022, des quatre périodes d'informatique imposées, au niveau national, par le Règlement de reconnaissance des certificats de maturité (RRM) et son ordonnance d'application (ORM) qui ont été révisés dans ce sens.

Enfin, d'autres projets pilotes verront le jour dans les établissements de la pédagogie spécialisée. De plus, et à la faveur du rapprochement de l'enseignement obligatoire (DGEO) avec l'enseignement spécialisé (SESAF), il est prévu d'intégrer les expériences de la pédagogie spécialisée dans l'éducation numérique à l'école obligatoire.

Une organisation simple et des responsabilités claires

La direction globale du projet reste confiée au Secrétariat général du DFJC. La formation continue en éducation numérique des enseignant-e-s est confiée à l'EPFL (Centre LEARN). La mise à

jour de la formation initiale des enseignant-e-s relève de la HEP Vaud, qui travaille de concert avec l'UNIL et l'EPFL et se base principalement sur la nouvelle formation continue que cette dernière dispense. En plus de la science informatique, les éléments d'humanités digitales et d'usages du numérique viendront peu à peu compléter la formation continue dispensée par l'EPFL. Les questions de déploiement de l'éducation numérique sont traitées par les différents ordres d'enseignement sur les impulsions des instituts de formation. Un comité de pilotage stratégique présidé par la cheffe du DFJC et réunissant les chefs des directions et services du département et les responsables des institutions de formation est mis sur pied à la rentrée scolaire d'août 2019. Enfin, des nouveaux canaux d'information spécialement dédiés au déploiement de l'éducation numérique dans l'école vaudoise verront le jour l'automne prochain.



VERS L'AMÉLIORATION DU TAUX DE CERTIFICATION DU SECONDAIRE II

Une priorité: l'insertion des jeunes

Les jeunes sans certification du secondaire II sont particulièrement menacé-e-s par le décrochage professionnel. Pour garantir la cohésion sociale et la qualité de vie des Vaudois-e-s – une priorité du Conseil d'État pour la législature en cours – une attention marquée doit donc être portée à leur insertion professionnelle. Avec un taux de certification des jeunes de 25 ans de seulement 86% en 2016, la marge de progression du canton de Vaud pour atteindre l'objectif national de 95% est évidente. Offrir à chaque jeune la possibilité de décrocher un certificat du secondaire II – viatique indispensable pour s'intégrer professionnellement et socialement – est donc une priorité du DFJC.

Leader de ce chantier qui engage plusieurs entités du département, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) poursuit ses efforts pour permettre aux jeunes de choisir plus facilement une formation certifiante à l'issue de leur scolarité obligatoire. Elle œuvre aussi à prévenir les ruptures et les échecs, encore trop nombreux en

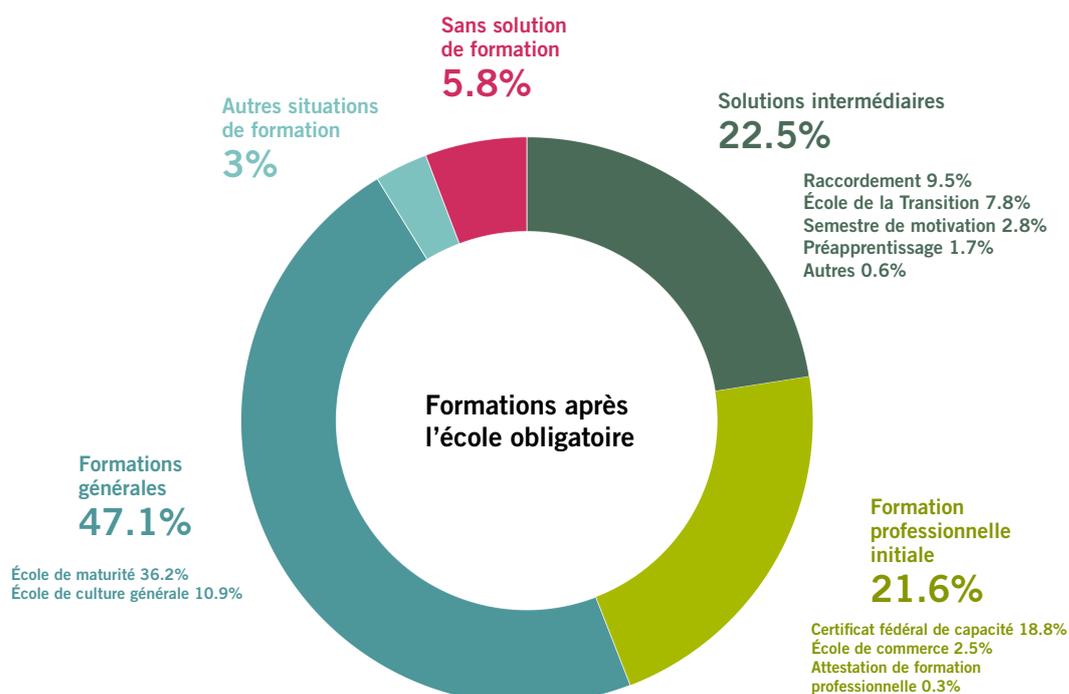
formation professionnelle. Mais il faudra du temps pour amener 95% des jeunes Vaudois-e-s à une certification du secondaire II. Dans un paysage de la formation postobligatoire complexe, de nombreuses mesures doivent être mises en place pour progresser vers cet objectif.

Dans le domaine de la formation professionnelle – qui dépend davantage de facteurs exogènes que de la seule volonté des pouvoirs publics – une large mobilisation est requise afin de promouvoir les perspectives prometteuses, en termes de carrière, de cette filière. Fait réjouissant: depuis le début de la législature, l'ensemble des acteurs vaudois de la formation professionnelle, entreprises formatrices, associations professionnelles et acteurs étatiques, s'accordent désormais sur cet impératif. C'est donc en misant sur ce large partenariat que le DFJC s'attèle à agir, dans les limites de ses compétences, sur certains fondamentaux du système de formation du secondaire II.

Faciliter le choix d'une formation à la fin de la scolarité obligatoire

À l'issue de l'école obligatoire (11^e année), presque la moitié des jeunes (47,1%) poursuivent une formation générale dispensée au gymnase (École de maturité ou École de culture générale).

Situation des élèves en 2018-2019, une année après leur 11^e Harmos



La formation professionnelle initiale, conduisant au Certificat fédéral de capacité (CFC) ou à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), est le choix immédiat de seulement un jeune sur cinq (21,6%).

Un chiffre interpelle: après l'école obligatoire, pas loin de trois jeunes sur dix (28,3%) ne débute pas directement une formation certifiante. Ils sont 22,5% à opter pour une solution intermédiaire et 5,8% ne commencent tout simplement aucune formation dans la foulée de l'école obligatoire. Or, si la liberté de choisir sa voie doit assurément être préservée, différer son choix n'est pas toujours une garantie de succès, loin s'en faut.

Comme l'indique le dernier [rapport national sur l'éducation](#) (2018), les solutions intermédiaires non certifiantes font désormais quasiment partie de l'offre ordinaire de formation. De nombreux jeunes les envisagent avant même de s'être intéressé-e-s à une place d'apprentissage ou d'avoir pensé à une formation générale. Parmi les jeunes Vaudois-e-s en solution intermédiaire, la moitié d'entre eux a choisi de prolonger d'une année la scolarité obligatoire en suivant le raccordement qui permet de rejoindre, à certaines conditions, la filière des formations gymnasiales. L'autre moitié – la plupart de ces jeunes n'ont pas réussi à décrocher une place d'apprentissage – s'est repliée sur une mesure de transition destinée à augmenter leurs chances de réussir ultérieurement l'entrée dans la formation professionnelle initiale.

S'agissant des jeunes qui restent sans aucune solution, le DFJC vient de lancer une enquête pour mieux cerner leurs profils. Les résultats aideront à proposer des mesures appropriées à leurs besoins, l'objectif du DFJC étant de faciliter le choix d'une formation postobligatoire pour tous les jeunes. Dans ce cadre, l'École de la Transition (EdT) s'est dotée cette année de groupes de travail qui élaborent des propositions quant à une nouvelle organisation des formations qu'elle propose.

Promouvoir la formation professionnelle

La faible part des jeunes s'orientant vers la formation professionnelle initiale comme premier choix continue d'interpeller. Le manque d'attrait spontané de cette voie dans notre canton contraste avec son offre de formation professionnelle parmi les plus riches de Suisse (plus de 190 métiers proposés). Dans ce contexte, le DFJC travaille à un programme cohérent, incluant des mesures novatrices, pour mieux faire connaître la riche palette d'options de la formation professionnelle et ses débouchés prometteurs.

- Un-e répondant-e AMP (approche du monde professionnel) a été désigné-e dans tous les établissements de la scolarité obligatoire. Ces répondant-e-s organiseront, dès la rentrée 2019, des actions d'information pour présenter la multitude des voies de formations postobligatoires pour les élèves de leur école, leurs parents et les enseignant-e-s.

- Les campagnes d'information sur la formation professionnelle seront repensées en 2020 afin de mieux correspondre aux attentes des jeunes.

- Les mesures d'information pour les entreprises formatrices, et celles qui souhaitent le devenir, seront étoffées. Elles auront bientôt accès à des supports leur expliquant de manière synthétique les démarches pour engager un-e apprenti-e, leur offrant pas-à-pas des explications pratiques sur les différentes étapes de la formation et leur permettant de mieux identifier les ressources à leur disposition en cas de difficultés.

L'orientation rejoint la Direction de l'enseignement postobligatoire

Dès le 1^{er} janvier 2020, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) rejoindra la Direction générale de l'enseignement postobligatoire. Le travail d'appui et de conseil se poursuit et se trouve même renforcé par cette intégration stratégique qui s'inscrit en totale cohérence avec les institutions fédérales et le projet suisse « Formation professionnelle 2030 », ainsi qu'avec l'organisation de cette voie dans d'autres cantons. Les synergies s'en verront accrues dans les domaines des prestations et manifestations auxquelles contribuent l'OCOSP et la DGEF, à l'image du Salon des métiers ou de la Nuit de l'apprentissage. Pour les élèves, les étudiants, les parents et les acteurs dans les entreprises formatrices, ce changement simplifiera le dispositif mis en place pour les aider.

Vers de nouveaux modèles de formation professionnelle

Donner l'opportunité à davantage de jeunes de décrocher un titre du secondaire II passe aussi par l'élargissement de l'offre de formation. Le Canton poursuit son travail avec les partenaires de l'économie pour développer deux formules d'apprentissage plus souples :

- **L'apprentissage en formation mixte** a été proposé pour la première fois durant l'année scolaire 2018-2019 dans trois métiers. Les apprenti-e-s en formation professionnelle mixte effectuent leur première année d'apprentissage à plein temps dans une école ou un centre de formation avant de poursuivre en voie duale dès la 2^e année.

- **Des réseaux d'entreprises formatrices**, six au total, ont pu être créés dans le canton. Il s'agit de permettre à des entreprises qui ne pourraient pas assurer, seules, la formation d'un-e apprenti-e de se regrouper. Elles peuvent ainsi offrir une formation complète à la pratique d'un métier. Ces réseaux sont appelés à s'étoffer dans un proche avenir.

Prévenir les ruptures et les échecs

Alors que plus de 2'500 contrats d'apprentissage ont été rompus en 2018, la détection précoce des apprenti-e-s en risque de résiliation reste une priorité. Pour prévenir ces ruptures, il faut agir en amont, notamment en augmentant l'encadrement par les commissaires professionnels, en définissant des mesures de soutien dès l'entrée en apprentissage, mais aussi en facilitant l'accès des apprenti-e-s aux informations leur permettant de faire appel aux personnes ressources en cas de difficultés. Dans chacun de ces domaines, des mesures concrètes sont développées. Les retours positifs du projet SUCCÈS démontrent la pertinence des politiques publiques mises en place depuis cinq ans pour améliorer le taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage (AFP et CFC). Ainsi, 87% des candidat-e-s ont réussi leurs examens CFC en 2019 alors qu'ils-elles n'étaient que 82,5% en 2014. Ce résultat très positif témoigne de la capacité du DFJC à agir rapidement et efficacement dans ses domaines de compétences propres.

Même si l'inflexion des tendances de fond prendra du temps, le DFJC dynamisera encore plus son action sur les fondamentaux du système de formation professionnelle, en collaboration étroite avec tous les acteurs de cet écosystème vertueux.

Préparatifs en vue d'une évolution de la maturité gymnasiale

L'École de maturité conduisant à la maturité gymnasiale accueille, à la rentrée 2019, quelque 8'900 jeunes Vaudois-e-s. [Au plan national](#), un jeune sur cinq âgé de 25 ans (21,2%) a décroché une maturité gymnasiale (chiffres de 2016)¹. Le taux vaudois s'établit à 29,7%. Après Genève, Bâle-Ville et le Tessin, Vaud figure au 4^e rang des cantons présentant les taux de maturité gymnasiale les plus élevés. Cet indicateur n'inclut pas les maturités professionnelles ou spécialisées, que toujours davantage de jeunes (de 13% à 25% selon les cantons, 15% pour Vaud) obtiennent après avoir décroché, respectivement, un CFC ou un Certificat de l'École de culture générale à l'issue d'une formation initiale.

Le cadre réglementaire de la maturité gymnasiale est national. La première ordonnance fédérale sur la reconnaissance de la maturité date de 1906. Sa dernière grande révision remonte à 1995. [Le Plan d'études cadre](#), qui date de 1994, a perdu de sa pertinence et sa portée est limitée. Depuis 2006, la majorité des cantons ont ainsi déjà procédé à une révision de leurs propres plans d'études qui déclinent ce cadre général. Depuis une vingtaine d'années, la question se pose régulièrement: la maturité gymnasiale répond-elle encore aux enjeux contemporains de formation ainsi qu'aux attentes du niveau tertiaire universitaire? L'évolution du contexte scolaire et de la société – la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme tertiaire augmente vite (41,6% en 2016) – pousse à ce questionnement.

L'enjeu est crucial dès lors que les deux textes de référence de la maturité gymnasiale – [l'Ordonnance](#) et le [Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale](#) (ORM et RRM) – font de ce titre le sésame pour entrer à l'université. En 2011, puis en 2015 et encore cette année, les autorités nationales compétentes ont souligné, dans des déclarations communes, que leurs politiques visant un [espace national de formation](#) poursuit précisément cet objectif : garantir à long terme l'accès, sans examen, à l'université à tou-te-s les détenteur-trice-s d'une maturité gymnasiale.

Bilan des forces et des faiblesses de la maturité gymnasiale

En 2018, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) ont donc chargé un groupe de pilotage d'établir le bilan des forces et des faiblesses des textes de la maturité gymnasiale. Son rapport (avril 2019) ouvre la voie à une deuxième étape. Une première consultation restreinte a eu lieu juste avant l'été; elle donnera des indications sur l'acceptabilité de ces recommandations. En automne 2019, les cantons seront saisis de propositions concrètes pour faire évoluer la maturité gymnasiale. Le débat public gagnera alors en visibilité et en intensité.

Le groupe de pilotage dresse un tableau positif de la maturité gymnasiale. Toutefois, il préconise quelques changements rendus nécessaires par l'évolution rapide de la société. Ses recommandations portent sur cinq domaines d'action :

1. **Réécrire les textes réglementaires (ORM et RRM)**. Plusieurs objectifs sont jugés souhaitables: alléger le panel des branches proposées, mieux pondérer les domaines d'études, faire évoluer la structure du cursus en distinguant deux

¹OFS, Taux de maturité. Actualisation des chiffres publiée en 2018

phases d'apprentissage (fondamentale et approfondissement), fixer des critères de réussite adaptés. L'autre changement structurel préconisé est l'harmonisation de la durée de la filière gymnasiale. Le modèle dominant est de quatre années organisées selon des modalités variables. Seuls quatre cantons – Vaud, Neuchâtel, Jura et Berne pour ses élèves francophones – organisent encore le gymnase en trois ans, la dernière année de l'école obligatoire en voie pré-gymnasiale étant considérée comme une préparation à l'École de maturité.

2. Refondre le Plan d'études cadre. L'objectif à viser serait d'évoluer vers des exigences comparables pour toutes les branches. Et de renforcer les compétences transversales et l'apprentissage interdisciplinaire, mais aussi l'éducation au développement durable, l'éducation à la citoyenneté, la maîtrise de la numérisation ainsi que les échanges linguistiques et la mobilité.

3. Mettre en œuvre une assurance qualité. Cela supposerait, notamment, la clarification souhaitable des responsabilités des divers intervenants.

4. Promouvoir une nouvelle culture de l'apprentissage et de l'évaluation. Un développement de la formation initiale et continue du corps enseignant serait nécessaire, avec un effort sur la transmission des compétences transversales et l'apprentissage interdisciplinaire, ainsi que sur l'usage judicieux des possibilités de la numérisation. Le groupe de pilotage souligne aussi la nécessité d'instaurer une culture de l'évaluation des résultats des élèves entre cantons.

5. Apporter des réponses à l'enjeu de l'égalité des chances. S'appuyant sur le rapport 2018 «L'éducation en Suisse», le groupe de pilotage relève que la probabilité d'entrer au gymnase dépend encore fortement du milieu socio-économique: «Les jeunes très talentueux, mais d'origine modeste, ont environ deux fois moins de chances d'entrer au gymnase que des jeunes doués de talents équivalents, mais issus d'un milieu privilégié.» Il rappelle que la décision de s'orienter vers une formation gymnasiale doit être prise tôt, en Suisse, par rapport aux autres pays européens (c'est le cas dans notre canton). Or, souligne le groupe de pilotage, une sélection précoce dans le parcours scolaire du secondaire I ne fait que renforcer les inégalités sociales en termes de réussite et d'opportunités éducatives.

Enjeux pour le canton de Vaud

La tendance vers davantage d'interdisciplinarité et de transversalité dans les enseignements, et vers la comparaison des résultats est un enjeu de taille. Si les recommandations du groupe de pilotage trouvaient des validations au niveau national, leur mise en œuvre imposerait un grand effort d'adaptation dans notre canton, à tous les niveaux. Une période de transition importante serait nécessaire.

Les résultats de la consultation menée par la CDIP seront connus à la fin de l'été, puis les priorités nationales seront fixées. Si cette consultation devait mener à une révision des textes de référence de la maturité gymnasiale introduisant des changements structurels du cursus, l'enjeu primordial pour Vaud résiderait sans doute dans l'harmonisation de la durée de l'École de maturité à quatre ans.



Depuis quelques années, le régime du gymnase en trois ans est l'objet de critiques régulières de la part de certains acteurs nationaux de la formation. Le [rapport EVAMAR II](#), qui a comparé les résultats des gymnasiens suisses, a établi déjà en 2008 que les élèves ayant suivi un cursus de quatre ans dans un gymnase obtenaient, en général, de meilleurs résultats que les élèves ayant suivi un enseignement pré-gymnasial la dernière année de l'école obligatoire. Imposer le gymnase en quatre ans pour tous a déjà fait l'objet en 2012 d'un projet de la CDIP, mais la démarche était restée lettre morte. Aujourd'hui, la pression nationale dans ce sens augmente.

Le Conseil d'État est informé des conclusions du groupe de pilotage. Le DFJC a ouvert une réflexion approfondie sur les différentes formes que pourrait prendre l'évolution du cadre national de la maturité gymnasiale. Une attention particulière est portée à l'éventualité de devoir passer à un gymnase en quatre ans. L'enjeu n'est pas seulement financier ou logistique. Il s'agit bien de définir quel gymnase nous voulons, pour quels élèves et avec quels enseignants.

L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE ET L'ÉCOLE DE COMMERCE ÉVOLUENT

Les autres filières du gymnase, l'École de culture générale et l'École de commerce, font aussi leur mue.

Pour l'École de culture générale, un nouveau [règlement](#) sur la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG et un [Plan d'études cadre](#) toiletté sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2019. Les cantons ont jusqu'au 1^{er} août 2021 pour adapter leurs réglementations à ces textes de référence. Ils introduisent, notamment, les nouveautés suivantes :

- Le règlement fixe désormais la répartition de l'enseignement entre la formation générale (minimum 50%) et les éléments des domaines professionnels (minimum 20%). Les cantons sont libres de répartir le solde des 30% entre l'enseignement des disciplines fondamentales et celui des options.
- Le Plan d'études cadre laisse toute latitude aux cantons pour définir les contenus retenus pour chaque discipline ou pour établir les grilles horaires.

Les changements qui se préparent dans le canton de Vaud seront l'occasion de poursuivre une démarche collaborative d'ores et déjà initiée avec les files cantonales des ECG et les HES concernées.

La mue de l'École de Commerce n'est pas encore clairement définie, mais les premiers éléments du projet « [Employé-e-s de commerce 2022](#) » développé au niveau fédéral laissent imaginer une évolution importante de cette voie de formation.





LA CONSOLIDATION DE LA LEO

Six années après l'entrée en vigueur (2013) de la [loi sur l'enseignement obligatoire](#) (LEO), et forte des fructueux échanges qu'elle a eus à l'occasion de ses visites dans de nombreux établissements, la cheffe du DFJC a lancé des travaux de réflexion visant à affiner certains aspects de la mise en œuvre de cette loi.



Refonte du Cadre général de l'évaluation

Une première consultation lancée à l'été 2018 a mis en évidence les axes prioritaires méritant une refonte de la directive intitulée [Cadre général de l'évaluation](#). En particulier, des remarques ont été formulées concernant le principe de distribution des disciplines dans des groupes, le nombre important d'évaluations auxquelles sont soumis les élèves ainsi que l'impossibilité pour

les élèves performants dans les disciplines du domaine Arts de compenser certaines insuffisances dans les autres disciplines. Il est aussi apparu que le document pouvait être sensiblement allégé ou encore que certaines formules faisant référence à la posture des enseignant-e-s pouvaient être supprimées. Enfin, dans le contexte de la mise en œuvre du Concept 360 pour progresser vers une école inclusive, le chapitre 5 traitant de l'évaluation et de la certification des élèves à besoins particuliers requiert une révision complète. Une consultation large sera menée à l'automne 2019 sur un projet de refonte et des propositions concrètes.

Préciser les programmes personnalisés

La révision du chapitre 5 du [Cadre général de l'évaluation](#) suppose une réflexion particulière s'agissant des programmes personnalisés. Ceux-ci consistent en l'adaptation des objectifs du plan d'études dans une ou plusieurs disciplines de la grille horaire pour certains élèves. Les statistiques de la DGEO de mai 2019 ont mis en évidence que 2'626 élèves suivent un programme personnalisé (64% sont scolarisés au primaire et 36% au secondaire). Suivant les années de scolarité, entre 1% et 7% des élèves sont mis au bénéfice d'un programme personnalisé. Ce taux est plus élevé au degré primaire dans les années 4P, 6P et 8P, et au degré secondaire en voie générale. La moitié des élèves est au bénéfice d'un programme personnalisé dans une seule discipline. Pour 21% d'entre eux, les adaptations portent sur deux disciplines et pour 10% sur trois. Ces adaptations de programme concernent le plus fréquemment le français (23%), les mathématiques (14%) et l'allemand (14%). En parallèle des travaux autour du Concept 360, des précisions concernant les programmes personnalisés seront émises. De même, les conditions et modalités d'octroi du certificat de fin d'études secondaires aux élèves à besoins particuliers seront définies, la LEO confiant au département la responsabilité de fixer ce cadre.

Réaménager les Épreuves cantonales de référence

Le groupe de travail ad hoc a été chargé de proposer des solutions visant à la fois à alléger les épreuves cantonales de référence et à ajuster

la communication aux parents. De plus, des solutions seront amenées pour permettre aux épreuves de servir d'outil de diagnostic visant à repérer des difficultés spécifiques des élèves, en particulier auprès des plus jeunes, afin de leur offrir des appuis adéquats.

Renforcer la maîtrise de classe en voie générale

Durant l'année scolaire écoulée, la perméabilité souhaitée par la LEO a pu à nouveau se vérifier et bon nombre d'élèves ont pu en bénéficier. Cependant, un effet de la LEO sur l'enseignement en voie générale est que la notion de classe est affaiblie par l'effet conjugué de l'enseignement à niveaux dans trois branches majeures et des options. Plusieurs établissements ont cherché à atténuer l'éclatement de la classe, de sorte qu'un seul maître puisse à nouveau enseigner au minimum six à huit périodes par semaine dans la même classe et jouer son rôle de maître référent. En juin 2018, après des discussions avec les associations professionnelles au sein du groupe de travail « Suivi de la scolarité », la cheffe du DFJC validait trois modèles d'organisation de la VG pour aller vers la présence renforcée du maître de classe sur au moins huit périodes par semaine.

La Direction générale de l'enseignement obligatoire a procédé à une analyse statistique des périodes d'enseignement partagées entre les élèves de voie générale et l'enseignant-e titulaire de la maîtrise de classe. L'étude a été menée sur la base des données de l'année scolaire 2018-2019. Les données réunies concernent les élèves, les titulaires de la maîtrise de classe et les établissements. Le bilan intermédiaire met en évidence des organisations diverses au sein des établissements. En substance, les résultats obtenus sont encourageants: une comparaison avec les données de 2015-2016 met en évidence une augmentation de la moyenne des périodes d'enseignement dispensées par le-la titulaire de la maîtrise de classe, passant de huit à neuf périodes hebdomadaires. Concernant les établissements, 80% d'entre eux offrent un minimum de huit périodes d'enseignement en moyenne assurées par le-la titulaire de la maîtrise de classe à ses élèves. La proportion des 12'750 élèves de VG ayant un minimum de huit périodes de cours avec l'enseignant-e titulaire de la maîtrise de classe est de 63%. Ce taux est un peu plus élevé (66%) en 9VG, il tend à diminuer en 10VG (62%) et en 11VG (61%). La situation la plus courante est celle où les élèves ont sept

périodes d'enseignement avec le-la titulaire de la maîtrise de classe (2'048 élèves, soit 16,1% des effectifs de la VG). La moitié des élèves de VG dispose d'au moins neuf périodes d'enseignement avec le-la titulaire de la maîtrise de classe.

Enseignement consolidé et année de rattrapage pour les élèves de VG

Dans le cadre de ses visites des établissements de la scolarité obligatoire, la cheffe du département a été régulièrement informée des problèmes que représente l'organisation de la voie générale (VG) pour les élèves les plus en difficulté orientés en niveau 1 dans les trois disciplines à niveaux. Pour ces élèves, la LEO prévoit la mise en place d'un enseignement « consolidé ». Celui-ci peut prendre des formes diverses, allant de cours d'appui à la constitution d'entités-classes offrant un encadrement et une grille horaire spécifique à ces élèves. Pour favoriser un développement harmonisé de cette forme d'enseignement, un groupe de travail a été mis sur pied. Il prépare les moyens de garantir la mise en place de cet enseignement consolidé dans chaque établissement. En collaboration avec la DGEP, et pour améliorer la transition vers la formation postobligatoire, ce groupe est aussi chargé de créer des classes de rattrapage permettant aux élèves issus de l'enseignement consolidé d'obtenir un certificat de fin de scolarité obligatoire. La mise en œuvre étendue de l'enseignement consolidé est planifiée pour la rentrée scolaire d'août 2020, et celle des classes de rattrapage dès 2021.

Des pistes pour améliorer l'enseignement des mathématiques

Afin de bénéficier d'un point de situation sur les éléments de satisfaction de l'enseignement des mathématiques dans le canton et pour proposer des améliorations possibles, la cheffe du DFJC a demandé qu'une évaluation large soit menée. Au terme de la démarche, un rapport détaillé a été élaboré par un groupe de travail du DFJC. Le processus d'évaluation qui a été conduit s'appuie sur une méthodologie en quatre phases: la parole aux acteurs du système, le point de vue des enseignants, l'avis des experts et la rédaction du rapport. Ce travail rigoureux de recueil de données qualitatives puis quantitatives a été mené en suivant des méthodes d'analyse éprouvées scientifiquement afin de garder le plus d'objectivité possible



Les treize propositions développées dans le rapport sont les suivantes :

Formation et accompagnement

- Créer un statut d'enseignant référent (le « chef de file ») dans chaque établissement
- Faciliter le travail collaboratif dans les établissements
- Renforcer la formation initiale en mathématiques pour les enseignant-e-s du primaire
- Faciliter l'accès à une formation complémentaire spécifique en mathématiques pour les enseignant-e-s du secondaire 1
- Renforcer la formation sur les difficultés d'apprentissage en mathématiques

Ressources professionnelles

- Envisager la création de moyens d'enseignement complémentaires en collaboration avec des professionnels de l'édition scolaire
- Créer des ressources dédiées à l'entraînement au calcul
- Soutenir les dispositifs qui donnent une image positive des mathématiques

Enseignement, apprentissage, évaluation

- Valoriser la diversité des méthodes d'enseignement et d'apprentissage
- Encourager les filles dans leurs apprentissages mathématiques en mettant en évidence leurs réussites
- Mettre en évidence les connaissances algorithmiques en mathématiques
- Encourager le développement des aides ponctuelles en mathématiques pour tous les élèves qui en ont besoin
- Revoir le cadre général de l'évaluation en diminuant le nombre d'évaluations exigées

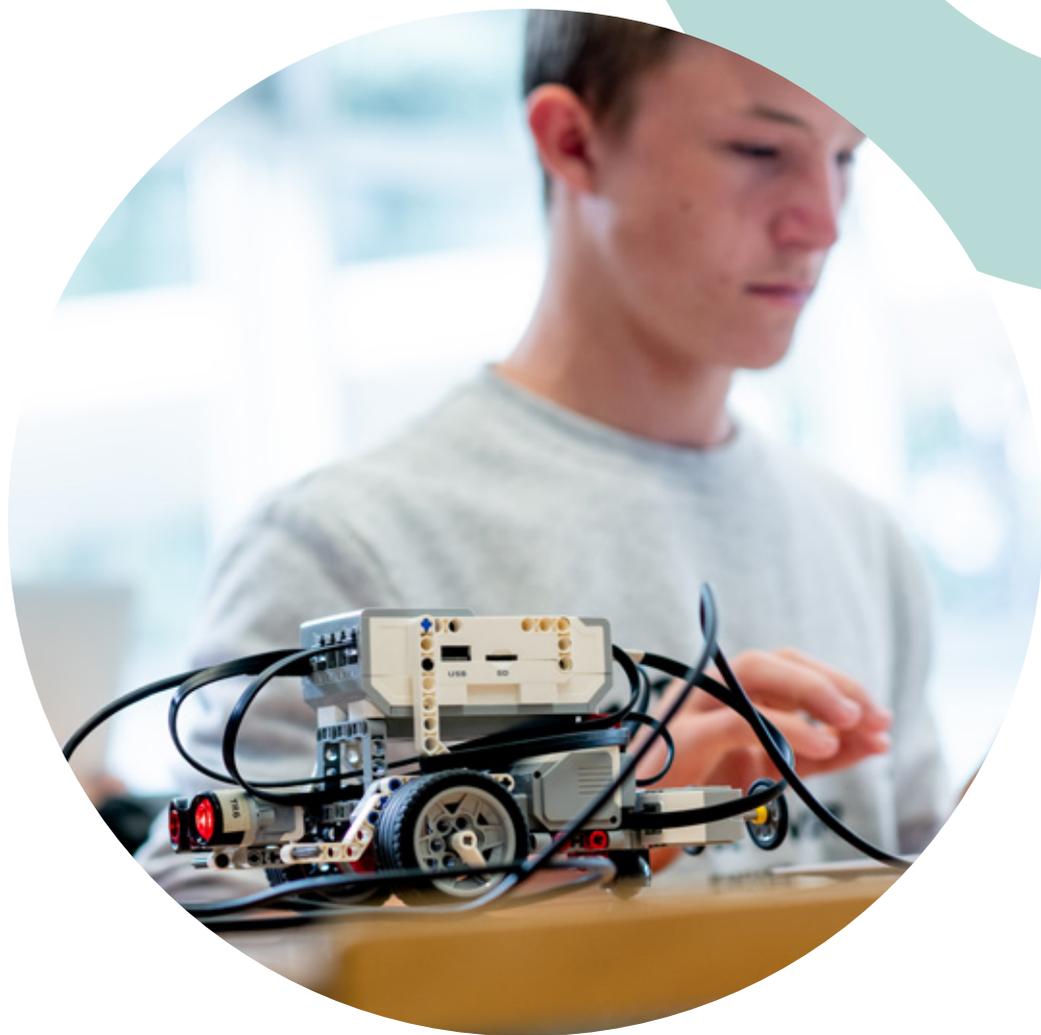
Ce rapport donne treize pistes d'amélioration possibles pour l'enseignement des mathématiques. Les informations qu'il contient seront spécialement utiles pour aider les élèves en difficulté, en particulier dès leur plus jeune âge, mais aussi en vue d'améliorer cet enseignement pour les élèves de voie générale qui sont en difficulté. Des propositions sont également faites pour donner aux mathématiques l'image positive qu'elles méritent auprès de tous les élèves en montrant que la manipulation ou le jeu ne sont pas incompatibles avec l'entraînement et la répétition

Une place spéciale est faite à la stimulation et l'encouragement des apprentissages des filles en mathématiques qui, si elles réussissent autant que les garçons dans cette discipline, ont souvent besoin d'un coup de pouce supplémentaire dans la valorisation de leur travail et dans leur sentiment d'efficacité. C'est notamment par un discours explicite des enseignants sur le potentiel et les capacités de réussite des filles en mathématiques que sont possibles des améliorations dans ce domaine. L'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif doivent se mobiliser sur ce sujet sensible et important pour viser une représentation féminine à sa juste valeur dans les rangs des étudiant-e-s scientifiques au-delà du secondaire 2.

Apprendre des tests nationaux évaluant les compétences fondamentales

Les **résultats** des premiers tests nationaux de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (COFO) ont été publiés par la CDIP en mai 2019. Mesurant les compétences découlant directement des objectifs nationaux de formation, ils montrent que les élèves vaudois de 11^e année sont, en moyenne, plus nombreux à

maîtriser ces compétences en mathématiques que la moyenne des élèves suisses. Ce constat encourageant ne doit pas masquer les différences observées entre les élèves fréquentant des voies et des niveaux différents en mathématiques. Une attention toute particulière doit notamment être accordée aux élèves de niveau 1 en voie générale pour leur permettre de combler leurs difficultés dans ce domaine. Outre les pistes d'amélioration de l'enseignement des mathématiques évoquées ci-avant, la démarche de renforcement de la voie générale entreprise récemment va précisément dans ce sens.





LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

LES TÉLÉPHONES PORTABLES ÉTEINTS DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

Les dispositifs numériques, tels que les smartphones et tout autre objet connecté, sont omniprésents dans notre quotidien et celui des élèves. Ils créent des opportunités d'apprentissage mais peuvent aussi avoir des impacts négatifs justifiant un encadrement de leur utilisation dans le contexte de l'école.

À la rentrée 2018-2019, une [expérience pilote](#) a été menée dans dix établissements. Sur le périmètre de ces écoles, les portables et autres dispositifs numériques personnels devaient être éteints et rangés durant le temps scolaire, y compris pendant les pauses et les récréations. Des exceptions étaient prévues pour des utilisations pédagogiques et encadrées par les enseignant·e·s.

Une directive fixe les règles

Après cette expérience, le DFJC a mené une consultation large auprès des acteurs concernés. Les retours ont permis de valider le cadre réglementaire tout en l'améliorant. Le principe de l'interdiction générale des téléphones portables est jugé concluant et bénéfique par la quasi-totalité des acteurs concernés. Pour l'usage des appareils durant la pause de midi, il est jugé préférable de laisser une marge d'autonomie aux communes et aux conseils de direction des écoles. La cheffe du DFJC a donc décidé d'étendre le cadre réglementaire ainsi précisé à toute l'école vaudoise. Sa décision a pris la forme d'une directive, communiquée le 27 juin 2019 au public ainsi qu'à tous les établissements scolaires vaudois invités à adapter leur règlement pour la rentrée 2019. Dès août 2019, l'interdiction des téléphones portables durant le temps scolaire s'applique donc partout dans l'école vaudoise.

Cette directive est une mesure forte, même si c'est une mesure de transition. Elle déploiera ses effets pendant plusieurs années, jusqu'à ce que les élèves aient tous été formés à une utilisation raisonnable des dispositifs connectés dans le contexte scolaire. Cette démarche s'inscrit en effet dans la volonté de la conseillère d'État Cesla Amarelle d'introduire l'éducation numérique dans l'école vaudoise de manière généralisée. Elle vise à favoriser la concentration et la capacité d'apprentissage des élèves, les échanges sociaux et à éviter des comportements à risque ou néfastes pour la santé (addiction, cyber-harcèlement). À souligner que l'usage des téléphones portables reste possible dans le cadre d'activités pédagogiques, qu'elles soient liées à l'éducation numérique ou à d'autres objectifs ou enseignements du Plan d'études romand.

Des conseils sur l'utilisation des écrans dans l'agenda des élèves

Dans la même optique que la directive sur l'interdiction des téléphones portables et autres dispositifs numériques personnels, des conseils sur l'utilisation des écrans ont été ajoutés à l'agenda de l'élève (un extrait dans la bulle ci-contre) dès cette rentrée 2019. Le but est de soutenir les parents et de gagner en cohérence entre le cadre du domicile de l'élève et celui de son école. Parmi ces conseils, il est proposé aux parents de discuter des éléments fondamentaux d'une utilisation encadrée des écrans comme la durée, les coûts, les lieux et les motifs (apprendre, rechercher une information,

A circular infographic bubble with a light blue background and a dark blue border. It contains three sections, each with an icon and text. The first section has a padlock icon and text about respecting limits. The second has a monitor icon with an eye and text about age-appropriate screen time. The third has a smartphone icon and text about limiting leisure time.

Respecter les limites
Une limite claire, faire le choix.
L'âge légal pour l'usage des réseaux sociaux est de 16 ans, l'adulte peut accompagner.

Respecter l'âge approprié
De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran.
De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran.
Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome.
Échangez ensemble sur ce que l'enfant aime et ce qui ne profite pas.

Limitez le temps de loisirs passés devant les écrans
Plus de 2 heures d'écrans par jour.
Fixez des **heures de déconnexion** et des **lieux sans écran**.

jouer, se divertir, échanger sur les réseaux sociaux, etc.). Cette démarche, conjuguée à la directive sur les téléphones portables, est une première étape vers un meilleur encadrement des activités numériques et connectées dans les écoles vaudoises, en cohérence avec la mise en place de l'éducation numérique.

LA PROTECTION DU CLIMAT SCOLAIRE RENFORCÉE

L'année scolaire 2018-2019 a été celle d'une mobilisation accrue contre le harcèlement scolaire dans le canton de Vaud. Une enquête menée dans tous les établissements de l'école obligatoire a permis de mieux cerner les contours du phénomène et d'identifier les besoins de renforcer la capacité de l'école à intervenir, soit au titre de la prévention, soit pour la gestion de situations complexes. Un effort accru sur la formation des directions d'établissement et de certains enseignants doit contribuer à renforcer le dispositif cantonal. Et une clarification des pratiques, dans le sens de leur harmonisation, a aussi été menée.

Pour garantir la cohérence dans la durée du dispositif cantonal qui implique de nombreux acteurs issus d'horizons divers, et aussi pour améliorer encore la capacité de faire barrage au harcèlement en défendant l'intégrité des élèves, le DFJC a décidé de créer la fonction de délégué.e à la protection du climat scolaire. Le poste est rattaché au Secrétariat général du département et directement à l'état-major de sa cheffe.

La personne désignée entrera en fonction le 1^{er} septembre 2019. Elle collaborera étroitement avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS), alliant formation des acteurs et soutien des écoles dans l'évaluation de la qualité du climat de leur établissement. Elle pilotera la mise en place coordonnée des mesures avec les différents acteurs et actrices de l'école, de la santé, et parfois de la police. Elle soutiendra la Direction pédagogique quand celle-ci intervient dans des situations particulières qui nécessitent le recours aux bons offices. Elle assurera un lien étroit et direct entre le terrain et la cheffe du DFJC lorsque certaines situations se détériorent et réclament des interventions plus intensives.

La création de cette fonction est aussi un signal donné aux parents d'élèves. Car la protection du climat scolaire suppose un dialogue de qualité de l'institution avec ceux-ci et leurs associations. Et la

déléguée, dans ses missions, aura à veiller au maintien de bonnes relations entre l'école et les familles.



VERS UNE ECOLE PLUS DURABLE

Depuis l'hiver dernier, le réchauffement climatique est au cœur des préoccupations de la jeunesse internationale. Les élèves, étudiant.e-s et apprenti.e-s vaudois.e-s ne font pas exception : ils-elles ont participé de manière inédite à des mobilisations de grande ampleur. Le Conseil d'État a d'ailleurs inscrit dans son [Programme de législation](#) 2017-2022 des objectifs inspirés de l'Agenda 2030, le cadre de référence du développement durable proposé par l'ONU. Il est en train d'élaborer un programme de mesures constituant son « Plan Climat ». Il en attend la réduction importante des émissions de CO2 et la préparation du canton et sa population aux effets du réchauffement climatique. De son côté, le Grand Conseil vaudois a déclaré l'« urgence climatique » en mars 2019.

Les lieux de formation vaudois ont été largement touchés par les mobilisations des jeunes pour le climat la première moitié de l'année 2019. Pour répondre à la demande forte exprimée par la jeunesse, mais aussi parce que la formation a un rôle clef à jouer dans les changements de société, un groupe de travail « Durabilité au DFJC » a été créé en avril 2019. Il réunit des représentants des directions

générales et services du département, de l'UNIL ainsi que des délégué-e-s de la jeunesse vaudoise issu-e-s du mouvement des «grévistes» du climat et de la Commission de jeunes du Canton.

Recenser et prescrire les bonnes pratiques

Les travaux portent en premier lieu sur un recensement des mesures existantes en termes de durabilité, pour identifier et prescrire les bonnes pratiques déjà mises en place dans les établissements. De nouveaux projets sont élaborés en parallèle. Ils concernent tant le cadre de vie des lieux de formation – infrastructures, mobilité, restauration collective, vie scolaire – que le contenu des enseignements. Ils partagent le double objectif de réduire l'impact environnemental de l'école vaudoise et de préparer les jeunes aux exigences qu'imposent les défis environnementaux. Le DFJC a le souci de viser une cohérence entre les contenus enseignés, la pédagogie et le cadre de la formation, cohérence qui répond à l'exigence d'exemplarité de l'État.

Parmi les nouveaux projets, un travail est initié pour que les cahiers des charges des constructions des lieux de formation de l'État (gymnases, écoles professionnelles, hautes écoles) intègrent les exigences environnementales dans les dispositifs énergétiques, les espaces verts, les cantines et les cuisines. Des recommandations dans ce sens seront aussi faites auprès des communes qui ont la responsabilité des bâtiments de l'école obligatoire. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de l'air dans les espaces scolaires, des mesures sont prises à la rentrée pour évaluer le CO₂ présent dans les salles de classe. Les établissements scolaires disposeront d'un appareil permettant de mesurer les taux de CO₂ dans les classes pendant les cours. Des mesures organisationnelles faciliteront l'aération régulière des classes.

Un autre enjeu renvoie aux impacts environnementaux de l'éducation numérique. Il importe que ce chantier prioritaire du DFJC respecte des bonnes pratiques en termes de durabilité. Cela concerne, par exemple, la durée de vie du matériel informatique ou les dépenses énergétiques du stockage des données.

Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire élabore une «Plateforme Durabilité». Cet outil, destiné à répondre à la demande des enseignant-e-s du secondaire II, permettra de partager des ressources et les bonnes pratiques au sein des gymnases et des écoles professionnelles concernant la vie sur les lieux de formation et les contenus enseignés. Sur le volet pédagogique, une réflexion globale est menée

pour que les questions de durabilité dépassent le cloisonnement des disciplines, notamment par la tenue de journées thématiques dans les établissements ou l'organisation de «camps verts» favorisant une approche transversale des problématiques environnementales. À ce titre, la [décision 164](#) de la cheffe du DFJC, de juillet 2019, encourage la tenue des activités scolaires collectives de l'école obligatoire sur le territoire suisse. Dorénavant, le choix de la destination et le mode de transport devront prendre en compte les aspects pédagogiques en matière de durabilité.

La marche vers une école vaudoise durable est donc bien amorcée alors que les enjeux environnementaux sont aujourd'hui une donnée confirmée par les scientifiques et une réalité de plus en plus tangible pour l'ensemble de la population. La cheffe du DFJC est persuadée que l'école et les institutions de formation ont un rôle capital à jouer pour relever ce qui constitue l'un des plus grands défis au 21^e siècle. Les démarches initiées s'inscrivent dans un temps long et c'est pourquoi le DFJC élabore un modèle de suivi des projets de durabilité y compris de leur gouvernance. Pour créer une culture commune autour des enjeux environnementaux, ce n'est qu'avec les directions d'établissement, les enseignant-e-s, l'ensemble des actrices et acteurs de la formation vaudoise, ainsi que la participation des élèves, que les changements à mener seront possibles.



LES EFFETS DE L'ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL SUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Nouveauté majeure de la rentrée scolaire 2019, les parents des élèves vaudois ne paieront plus pour les fournitures, les livres ou le matériel de bricolage. Seuls les effets personnels comme le sac d'école ou la tenue de sport resteront à leur charge. Quand leur enfant participera à une activité scolaire hors les murs de son école – excursion scientifique, visite culturelle, camps sportif, voyage d'étude, etc. – il pourra leur être facturé au maximum 16 fr. par jour, au lieu de 60 fr. jusqu'à présent. C'est la conséquence de l'arrêt rendu le 7 décembre 2017 par le Tribunal fédéral ([2C 206/2016](#)).

Pour respecter cette jurisprudence qui précise les contours de la gratuité de l'enseignement obligatoire en Suisse, le Canton de Vaud a dû adapter son dispositif normatif. Le [règlement d'application](#) de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé, et la décision 134 du DFJC abrogée et remplacée par une décision nouvelle, [la 164](#). Les deux nouveaux textes sont en vigueur depuis le 1^{er} août 2019.

Les petites fournitures scolaires et le matériel de bricolage étaient financés jusqu'à présent par une participation des parents. Il leur était facturé un montant annuel de 30 à 100 fr. selon l'année de scolarisation de leur enfant. Désormais, ce matériel sera acquis par les établissements, sur leur budget alloué par le DFJC. Ils s'approvisionneront directement auprès de la Direction des achats et de la logistique (DAL) de l'État de Vaud. À l'instar des manuels scolaires mis à disposition gratuitement des élèves, les livres utilisés dans l'enseignement ne seront désormais plus facturés aux parents, mais directement payés par les établissements. Ceux-ci veilleront à effectuer l'achat de ces livres auprès des librairies de leur région, comme la Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons romands et du Tessin (CIIP) les y invite ([Recommandation](#) du 17 septembre 2015).

En plafonnant la participation financière des parents aux activités obligatoires hors les murs de l'école, le Tribunal fédéral a voulu garantir que tous les élèves puissent y participer. Dans notre canton, le financement de ces activités spéciales, une fois la contribution des parents déduite, incombe aux communes (art. 132 et 137 [LEO](#)). Sur ce point, les effets de l'arrêt du Tribunal fédéral constituent donc un report de charges des parents sur les communes.

Soucieux d'éviter une disparité entre communes de l'offre de ces activités hors cadre, le DFJC a rappelé qu'il tient au caractère obligatoire de certaines d'entre elles dont il dressera la liste. Ce « socle » aura une résonance avec les objectifs inscrits dans le Plan d'études romand (PER). Y figureront aussi les camps sportifs prescrits dans la [loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport](#) (article 11, al. 4).

En même temps, attentive aux incidences de cet arrêt du Tribunal fédéral sur les budgets communaux, la cheffe du DFJC a mis sur pied un groupe de travail composé de représentant-e-s des associations professionnelles et de parents, des communes ainsi que de l'État. Depuis mai 2019, ce groupe explore des pistes susceptibles de réduire les coûts des sorties scolaires. Il cherche à garantir ainsi une offre étoffée et harmonisée de ces activités sur tout le territoire, tout en valorisant la dimension pédagogique.



CROISSANCE DES EFFECTIFS DE LA HEP

1'300 nouveaux étudiants à la HEP Vaud

Haute école accréditée sans condition selon la loi fédérale LEHE depuis le 22 mars 2019, la HEP Vaud (HEP) porte une attention aiguë aux défis d'envergure que les professionnel·le·s de l'École vaudoise rencontrent dans l'exercice de leurs métiers. Cette attention se traduit par une activité scientifique de haut niveau, en adéquation avec les besoins exprimés, dans une triple exigence de proactivité, d'innovation et d'amélioration continue.

Soucieuse d'attirer un nombre croissant de futurs enseignants, en particulier dans les secteurs où la nécessité se fait le plus sentir – les enseignements primaire et spécialisé, ainsi que l'enseignement des mathématiques, de l'informatique et des langues au secondaire – la HEP accueillera plus de 1'300 nouveaux étudiants lors de la rentrée 2019, dont une centaine en reconversion de carrière.

Alors que la HEP comptait une population étudiante de 1'366 personnes en 2009, elle frisera 3'000 personnes en 2019. Cette croissance remarquable et permanente des effectifs sollicite de nouvelles ressources, mais aussi de nouveaux murs. Ainsi, dès la rentrée, la HEP décentralise une partie de ses cours sur le site de Sébeillon, mis à disposition par le Canton dans l'attente d'un bâtiment neuf en cours de planification.

Du côté des ressources humaines, afin de disposer d'un encadrement de qualité suffisant, la HEP, associée aux six autres hautes écoles romandes chargées de la formation des enseignants, lance de nouveaux programmes de qualification. Réunies au sein du Centre de compétence romand de didactique disciplinaire (2Cr2D), les Hautes écoles ouvrent deux cursus communs de Master et de MAS, ainsi qu'un programme doctoral en didactique disciplinaire.

Toujours dans un objectif de qualité et suivant les principes du [Plan stratégique](#) adopté par le Grand Conseil en mars 2019, la HEP intensifie la collaboration avec ses partenaires privilégiés: 128 établissements de formation et près de 1'300 praticiens formateurs et praticiennes formatrices.

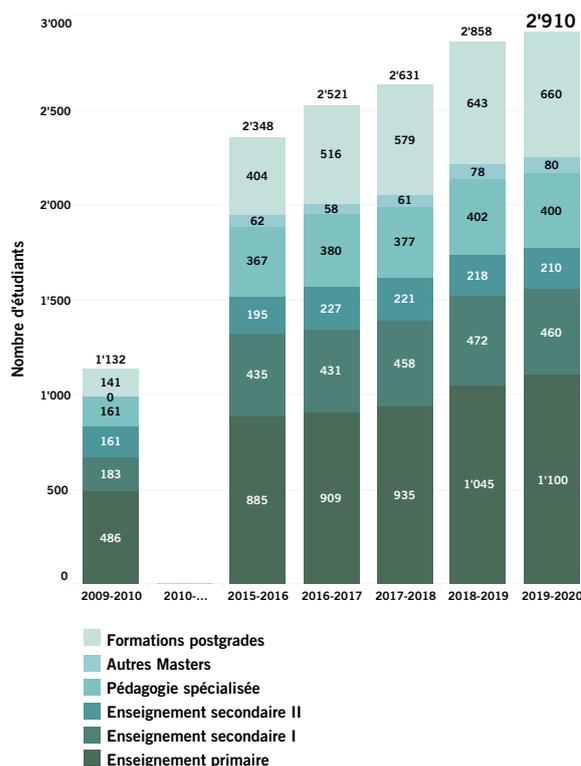
Avec quelques thématiques en point de mire:

- le renforcement de la culture dans le domaine des sciences techniques et du numérique;
- la mise sur pied de nouveaux modules de formation et des journées de formation continue, en partenariat avec l'EPFL;
- l'accompagnement par une quinzaine de formateurs de la HEP des équipes de direction des établissements scolaires dans leur conduite de la mise en œuvre locale ou régionale du Concept 360.

Répondre aux ambitions et anticiper les besoins se mesure aussi par la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s de la HEP. À cet effet, la Haute école a conduit une enquête auprès de leurs employeurs: 87,5 % d'entre eux estiment que ses diplômés répondent aux besoins actuels de l'École et aux défis spécifiques de leur établissement. Ce chiffre, réjouissant, encourage la HEP et son [nouveau recteur](#) en fonction depuis le 1^{er} juillet, M. Thierry Dias, à poursuivre le développement de scénarios pour la formation des enseignant·e·s de demain. Ceux-ci visent l'éveil du désir de connaissance des élèves, dans un paysage scolaire où les compétences transversales, telles que la créativité, la capacité à travailler en équipe ou l'orientation vers la résolution de problèmes se verront toujours davantage valorisées.

Effectifs globaux à la rentrée

(pointage à la mi-septembre, excepté pour l'année à venir)



UN NOUVEAU MOYEN D'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN 9^e ANNÉE

Un nouveau moyen d'enseignement de l'Histoire en 9^e année est mis à disposition des enseignant-e-s et des élèves dès cette rentrée scolaire 2019. Premier ouvrage d'Histoire commun à toute la Suisse romande et premier ouvrage d'une collection de trois volumes pour chacun des degrés du cycle 3, ce moyen d'enseignement est le résultat d'une longue élaboration. Nombre d'enseignants, de référents et de responsables de tous les cantons romands y ont contribué.

Le moyen est composé de trois objets: un livre de l'élève découpé en périodes historiques regroupant plusieurs thèmes (de l'Antiquité au Moyen Âge), un fichier d'activités en lien avec ces thèmes, ainsi qu'un guide didactique disponible en version numérique sur le site du Plan d'études romand (PER). De nombreuses ressources numériques viennent enrichir et compléter les documents publiés dans le livre de l'élève.

L'arrivée de ce nouveau moyen permet la mise en œuvre, en 9^e, du Plan d'études romand d'Histoire. Dans cette discipline, le PER propose une nouvelle approche, où l'élève est invité à questionner des sources (textes, images, graphiques) afin de cerner les contours d'une problématique, d'émettre des hypothèses et de les valider. Le rôle de l'enseignant consiste à formuler et institutionnaliser avec ses élèves les constats issus de leurs réflexions.

L'étendue des périodes étudiées au cycle 3 est plus vaste qu'auparavant. Des contenus nouveaux sont introduits. La place de l'Histoire suisse est renforcée et intégrée à l'Histoire mondiale.

Étant donné la mise à disposition tardive du moyen par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) juste avant l'été 2019, l'introduction d'Histoire 9^e se fera en deux temps: facultative pour l'année scolaire 2019-2020, puis obligatoire dès l'année scolaire 2020-2021.

Dès cette rentrée scolaire 2019, une formation continue axée sur la pratique en classe sera proposée par la HEP Vaud. Celle-ci permettra aux enseignant-e-s de s'approprier la démarche d'enquête en Histoire, d'élaborer des activités d'enseignement et d'évaluation et de préparer une planification annuelle.

L'année 2019-2020 sera une année de transition qui permettra de répondre aux demandes de formation continue des enseignant-e-s, d'accompagner la mise en œuvre de ce nouveau moyen et de rédiger des compléments vaudois au livre de l'élève en lien avec certaines problématiques manquantes (femmes, environnement, numérique par exemple).

« PLUS », UN BOUQUET D'ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES MOTIVÉS

Développer sa curiosité et sa créativité dans des matières aussi variées que la robotique, la programmation et la mécanique, les mathématiques et les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, les langues étrangères, le théâtre et la calligraphie, l'entrepreneuriat ou encore l'innovation: c'est possible en s'inscrivant à des activités extrascolaires gratuites dispensées par trois hautes écoles.

Le programme baptisé « PLUS » est proposé dès cette rentrée 2019 par l'Université de Lausanne, l'École polytechnique fédérale de Lausanne et la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud avec le soutien du DFJC. Il vient compléter les activités scolaires de manière stimulante et ludique.

Cette offre est destinée aux jeunes élèves vaudois de 8 à 15 ans¹ désireux de compléter leurs activités scolaires. « PLUS », comme son nom l'indique, vise à développer leur potentiel en soutenant leur motivation et en répondant à leur curiosité et à leurs besoins spécifiques. Des activités variées dans les domaines scientifiques et culturels leur permettront de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances, de mener des expériences et de développer leur créativité.

La nature de l'offre « PLUS », les thématiques abordées et le fait que ce soit aussi une occasion d'apprendre différemment, de structurer ses pensées, d'organiser un projet ou encore d'expérimenter le travail en équipe rendent cet enseignement également attractif pour les élèves doué-e-s ou à haut potentiel intellectuel.



¹ Les élèves de plus de 15 ans à la rentrée peuvent participer aux activités indiquées pour les élèves de 15 ans.

La page « PLUS » sur le site de l'État de Vaud (www.vd.ch/plus) recense les activités proposées, telles que communiquées aux élèves en juin 2019 dans un dépliant distribué en classe. Elle renvoie aux pages des hautes écoles impliquées. Ces dernières y détaillent leur offre et permettent aux élèves et à leurs parents de s'inscrire :

UNIL: www.unil.ch/scms/plus

HEIG-VD: www.heig-vd.ch/jeunes

EPFL: sps.epfl.ch/plus

Les hautes écoles au service du système de formation

Comme en témoigne leur participation au programme « PLUS », les hautes écoles ont à cœur de s'inscrire dans une perspective de formation tout au long de la vie. Les vastes ressources de connaissances dont elles sont dépositaires et qu'elles mettent sans cesse à jour constituent un trésor. Elles le partagent en cultivant un esprit d'ouverture sur la Cité, de sorte que chacun-e, à tout âge, peut venir y puiser. Journées portes ouvertes, implication dans des offres de formation continue ou, comme avec « PLUS », accueil de jeunes élèves: les hautes écoles se profilent comme des institutions au service d'un public bien plus large que celui des étudiant-e-s et doctorant-e-s.

Chaque haute école développe avec souplesse des activités orientées vers le grand public, parallèlement aux enseignements académiques et à la recherche de pointe. Les [Mystères de l'Université de Lausanne](#) en est un autre exemple: ce rendez-vous accueille chaque année des milliers de jeunes, arrivant en classe ou en famille, et désireux de découvrir la diversité de l'enseignement et de la recherche sur le campus de Dorigny.

Les hautes écoles proposent aussi des formations variées, générales ou appliquées. À l'écoute des besoins fluctuants de la société et des milieux professionnels, elles développent des offres de formation continue adaptées aux enjeux contemporains. Ces prochaines années, elles feront un effort particulier pour diffuser les compétences numériques ou pour apporter des réponses aux défis éthiques posés par l'intelligence artificielle ou le changement climatique. Elles sont ainsi un tremplin pour de nombreuses personnes souhaitant, à tout âge, réorienter leur vie professionnelle.

Précieux outil au service de notre société. Nos hautes écoles ne sont pas seulement un puits de connaissances mais également un réservoir d'impulsions, de curiosité et de compétences. Elles font partie intégrante du dispositif de formation et participent pleinement à la vitalité de la communauté.

LES ARGONAUTES, LEVIERS DE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE

Emprunté à la mythologie grecque, le terme Les Argonautes se veut une invitation à l'expédition, l'exploration et la découverte – trois activités au cœur de la démarche de médiation culturelle en milieu scolaire. Le nom des Argonautes a donc été tout naturellement retenu pour le projet qui vise à donner un élan à la médiation culturelle dans les écoles vaudoises. L'objectif est d'introduire, progressivement, une médiatrice ou un médiateur culturel·le dans chacun des 93 établissements du canton comme ressource pour le corps enseignant, les directions et les milieux culturels. Un projet pilote démarre à l'occasion de cette rentrée 2019.



Issus de l'enseignement ou de la médiation culturelle, les Argonautes pourront endosser plusieurs rôles dans l'école:

- **passseurs** : ils reçoivent l'offre culturelle proche de leur établissement scolaire qui est proposée par la structure Culture-École du Service des affaires culturelles (SERAC) et la diffusent dans l'établissement scolaire;
- **facilitateurs** : grâce au réseau coordonné par la structure Culture-École, ils mettent en relation les milieux culturels et les artistes avec le corps enseignant en fonction de leur intérêt et besoin;
- **moteurs** : ils encouragent l'utilisation d'outils pédagogiques, la réalisation d'animations culturelles dans les classes et l'élaboration de projet culturel d'établissement. Sur demande et dans la mesure du possible, ils accompagnent les enseignants-e-s durant les sorties culturelles.

Le projet des Argonautes est le fruit de l'active collaboration entre le SERAC, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et la HEP Vaud. Il représente l'une des pistes examinées suite à la jurisprudence du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école qui réduit les frais facturables aux parents lors de sorties. Dans ce contexte, le projet vise à mieux concrétiser l'objectif de démocratisation culturelle et d'école égalitaire. La médiation culturelle est en effet une mesure concrète pour mettre en place une éducation culturelle dans les établissements scolaires. On compte sur les Argonautes pour rapprocher les artistes des écoles, initier des projets culturels dans et hors des établissements, et combler l'inégalité sociale quant à la sensibilisation à la culture des élèves.

La phase pilote se déroulera sur trois années scolaires à partir d'août 2019. Elle expérimentera plusieurs modalités en termes de profil des médiatrices et médiateurs culturel·le·s, d'activités proposées, de nombre de périodes dédiées au projet et de degrés scolaires ciblés. Pour l'année scolaire 2019-2020, le projet sera testé dans les établissements d'Echallens Trois Sapins, de Mon-Repos à Lausanne, d'Orbe, de Renens Est et de Rolle. Chaque établissement recevra six périodes occasionnelles d'allocation cantonale par semaine. D'ici à 2022, dix établissements scolaires supplémentaires se joindront à la phase pilote. De nombreux établissements se sont déjà manifestés pour intégrer le projet.

www.vd.ch/themes/culture/culture-École/mediatrices-et-mediateurs-culturels-en-milieu-scolaire/

PROJET DE RÉVISION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La [Constitution vaudoise](#) (article 36) reconnaît le droit de chaque enfant à recevoir un enseignement de base, ainsi que la liberté du choix de ses modalités. Ce principe est précisé par la [loi sur l'enseignement obligatoire](#) (LEO), à son article 54. Celle-ci stipule que les parents ont le devoir de s'assurer que leurs enfants en âge de scolarité reçoivent une instruction et elle leur confère la liberté d'en choisir le mode: école publique, école privée ou enseignement à domicile. Les cas de scolarisation à domicile restent des exceptions, cependant leur nombre a sensiblement augmenté chaque année (+20% par an en moyenne) depuis 2013. Le nombre d'enfants scolarisés à domicile l'année écoulée s'est établi à un peu plus de 500. La difficulté de garantir que ces enfants disposent d'un cadre scolaire adéquat devient tangible. L'équipe restreinte chargée de contrôler ces situations atteint ses limites. Il est donc apparu nécessaire de réviser la [loi sur l'enseignement privé](#) (LEPr), dont l'entrée en vigueur remonte à 1986. L'objectif est de l'adapter aux enjeux actuels de l'enseignement. Cette révision précisera quelles conditions l'enseignement en école privée ou à domicile devra satisfaire pour qu'un enseignement de base suffisant soit donné.

L'année scolaire 2018-2019 a été mise à profit pour travailler sur des variantes de révision de la LEPr et pour consulter les milieux concernés. Les modifications envisagées concernent principalement l'école à domicile. La finalisation de la rédaction de l'Exposé des motifs et projet de loi (EMPL) interviendra après la rentrée d'août 2019. Le projet sera ensuite soumis au Conseil d'État. Le Grand Conseil devrait en être saisi durant l'année scolaire 2019-2020.

UNE ANNÉE SCOLAIRE OLYMPIQUE

Durant l'année scolaire 2019-2020, l'école vaudoise se met à l'heure olympique. Du 9 au 22 janvier 2020, le canton de Vaud accueillera les [Jeux olympiques de la jeunesse](#). Quelque 1'880 athlètes de 15 à 18 ans participeront aux compétitions sur les sites de Lausanne, La Vallée de Joux, Leysin, Les Diablerets et Villars, mais aussi hors du canton (St-Moritz, Champéry et les Tuffes dans le Jura français).

L'école et les valeurs de l'olympisme

Depuis plus de deux ans, l'olympisme est devenu un centre d'intérêt dans de nombreux établissements scolaires. Des classes élaborent des projets pédagogiques autour des valeurs olympiques – le respect, l'amitié et l'excellence. Le 19 septembre marquera, symboliquement, le démarrage des événements témoignant de l'attachement du canton de Vaud aux JOJ. La Direction générale de l'enseignement obligatoire s'est associée au Corps préfectoral pour organiser ce jour-là une cérémonie au stade de Coubertin à Lausanne. Deux élèves par commune viendront chercher à Vidy, à deux pas du siège du CIO, le drapeau des JOJ Lausanne2020, pour le hisser ensuite dans leur commune. A cette occasion, 2'020 élèves vaudois célébreront les sports d'hiver au travers d'une chorégraphie. Et 200 autres paraderont avec divers drapeaux dédiés au sport.

En course d'école aux JOJ

Les JOJ 2020 s'annoncent comme une grande fête sportive pour la jeunesse. Toutes les classes vaudoises sont invitées à assister à une compétition. Pour elles, les transports et l'entrée aux compétitions seront gratuits. Une plateforme informatique permettra aux classes de s'inscrire. Les enseignants prépareront cette « course d'école » aux JOJ en organisant des activités pédagogiques sur les enjeux de l'olympisme et des sports d'hiver. Des ateliers pour les classes seront proposés sur les sites de compétition.

Radio JOJ, le média scolaire

Durant toute la durée de l'événement, le RadioBus sera la radio des JOJ, soit le canal privilégié d'information et de discussion sur les Jeux pour la jeunesse. Le RadioBus émettra depuis le centre-ville de Lausanne, au cœur des animations autour des JOJ. Il sera aussi en liaison avec les sites de compétition via Radiobox. Des classes préparent déjà des sujets qui compléteront les émissions réalisées en direct par des élèves.

www.radiobus.fm

*L'application RadioBus pour smartphone est gratuite
Diffusion en DAB+ : seront couvertes les régions lémaniques,
Riviera Chablais, Nord vaudois, Bas Valais et Valais central)*



LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Effectifs dans le système éducatif et de formation public vaudois.
Prise d'information à fin juillet 2019. Données arrondies à la dizaine.

90'480

élèves de
l'enseignement
obligatoire

1'960

élèves
en structures
de l'enseignement
spécialisé

36'500

en formation
postobligatoire

dont

19'300

en formation
professionnelle
initiale

12'300

en formation
générale
au gymnase

2019-2020

13'220
enseignants

9'100
à l'école obligatoire
dont **77% ♀**

2'860
au postobligatoire
(gymnases, écoles
professionnelles et
École de la transition)
dont **46% ♀**

1'260
enseignants
spécialisés
dont **79% ♀**

2'900
étudiants en
formation à la HEP
pour devenir
enseignant
dont **1'300**
nouveaux inscrits



TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres de la rentrée 2019-2020, publiés dans cette double page, sont ceux consolidés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire

au 31 juillet 2019. Il est usuel que ces chiffres varient de quelques unités avant la rentrée et encore au début du mois de septembre.

HUIT RÉGIONS SCOLAIRES, 93 ÉTABLISSEMENTS

Les élèves fréquentent l'établissement de l'aire de recrutement correspondant à leur domicile. 90'482 élèves prendront le chemin de l'école obligatoire le 26 août 2019.

L'organisation territoriale scolaire divise le canton en huit régions scolaires. Les 93 établissements – un de plus qu'à la rentrée 2018 – hébergent soit des classes primaires (EP pour établissement primaire), soit des classes secondaires (ES) ou les deux (EPS). Ils se déploient dans 616 bâtiments et l'enseignement y sera dispensé dans un total de 4'785 classes.

Région scolaire	Nb. élèves	Nb établ.
Alpes vaudoises	5'575	6
Venoge-Lac	9'067	10
Broye - Gros-de-Vaud	10'990	11
Jura - Nord vaudois	11'334	12
Lavaux-Riviera	13'043	12
CRENOL	13'278	13
La Dôle	13'431	14
Lausanne	13'764	15
Total général	90'482	93

LES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE, PAR DEGRÉ, PAR CYCLE ET PAR ANNÉE SCOLAIRE

Le cursus scolaire vaudois, depuis la mise en place de la LEO en 2013, est harmonisé avec le cadre national fixé par la CDIP. Le degré primaire est divisé en deux cycles, de la 1P à la 8P. Le degré secondaire dure trois ans: de la 9S à la 11S.

À la rentrée 2019, l'école primaire accueille 65'325 élèves. L'école secondaire en comptabilise 24'383 répartis, suite à l'orientation décidée en fin de 8^e, entre deux filières: 13'415 élèves (55%) suivent la voie générale (VG) et 10'698 élèves (44%) la voie pré-gymnasiale (VP). Si, à l'école primaire, la part des filles et celle des garçons sont quasi identiques, les filles sont majoritaires en VP (53% des élèves) et les garçons le sont en VG (54%).

Les classes de raccordement (RAC 1 et 2) accueillent des élèves qui ont obtenu leur certificat de VG à l'issue de la 11^e et, à certaines conditions, prolongent leur scolarité d'une « année passerelle » en vue d'accéder à une formation du gymnase. Les effectifs des RAC (774) sont en légère hausse (+86 par rapport à 2018). Les filles (59%) sont plus nombreuses que les garçons à entamer le raccordement.

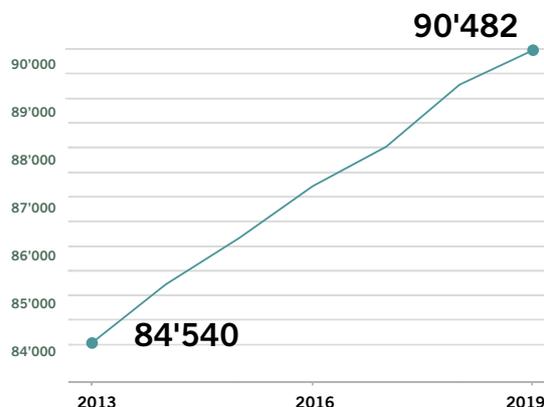
Des classes spéciales de l'école obligatoire, les ACC, accueillent un tout petit nombre d'élèves (148 et 270 respectivement au primaire et au secondaire) présentant un profil particulier. Cette catégorie couvre les classes d'accueil destinées aux élèves allophones et les classes de développement qui dispensent un enseignement individualisé.

	Effectifs	% ♀
Raccordement	RAC	774 59
Secondaire I	Cycle 3	ACC S 270 42
	11	7'757 50
	10	8'107 48
	9	8'249 49
Primaire	Cycle 2	ACC P 148 43
	8P	8'293 49
	7P	8'203 49
	6P	8'295 49
	5P	7'959 50
	Cycle 1	4P 8'237 49
	3P	8'054 49
	2P	8'038 49
	1P	8'098 49
Total général		90'482 49

À LA RENTRÉE 2019

LA CROISSANCE DU NOMBRE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE SE CONFIRME

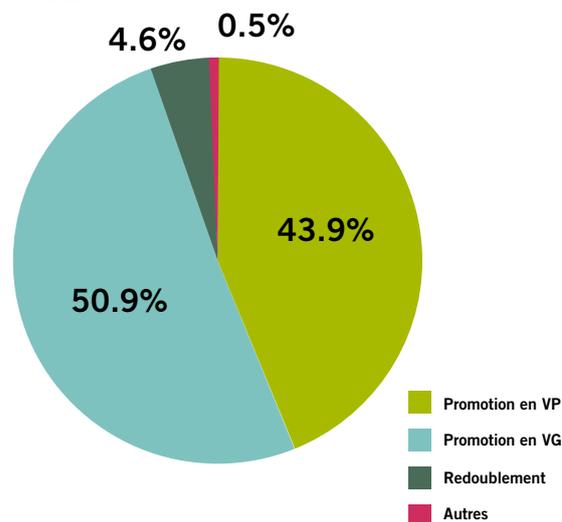
À la rentrée 2019, l'école obligatoire accueille 975 élèves de plus qu'en 2018. Cette hausse de 1% confirme une tendance bien établie. Depuis plusieurs années, l'école vaudoise a scolarisé à chaque rentrée, bon an mal an, un millier de nouveaux élèves. Avec pour effet l'ouverture de nouvelles classes (63 en 2019). Cette hausse des effectifs est tributaire de la croissance démographique vaudoise, dont le taux annuel avoisine 1,5% depuis plusieurs années.



DÉCISIONS D'ORIENTATION À LA FIN DE LA 8^e ANNÉE

À l'issue de l'école primaire, les élèves de 8^e promus en 9^e sont orientés vers l'une ou l'autre des deux filières de l'école secondaire: la voie générale (VG) ou la voie pré-gymnasiale (VP).

En juin 2019, la volée de 8^e comptait 7'961 élèves. 50,9% d'entre eux ont été orientés en VG et 43,9% l'ont été en VP. La part des redoublements est restée stable, à 4,6% des élèves.



CERTIFICATION DES ÉLÈVES À L'ISSUE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

En juin 2019, la volée des élèves de 11^e achevant leur cursus scolaire dénombrait 7'714 élèves. La plupart d'entre eux (6'940, soit 92,4%) ont décroché leur certificat de fin d'études secondaires. Le taux de certification est un peu plus élevé (94%) pour les élèves de la voie pré-gymnasiale que pour ceux de la voie générale (89%). Les redoublements sont stables en VG (6%) et en baisse en VP (2% contre 3% en juin 2018). Un petit nombre d'élèves de VG (5%) échouent à l'examen de certificat mais reçoivent l'attestation de fin de scolarité utile pour envisager une formation professionnelle initiale.

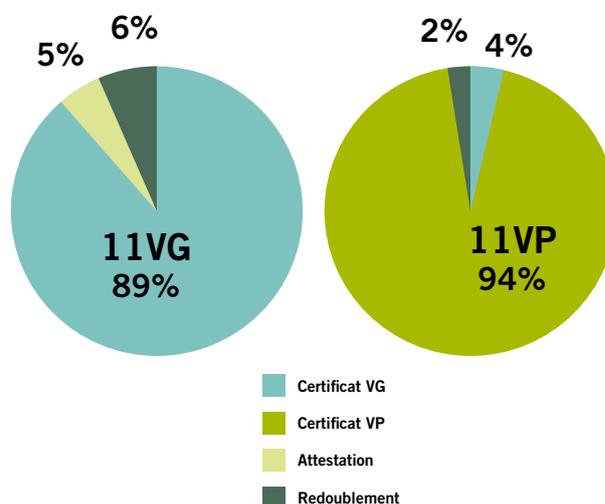


TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres de la rentrée 2019-2020 publiés sont ceux consolidés par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire à fin juillet 2019. Ces chiffres varient un peu les deux mois suivant

la rentrée, spécialement pour les effectifs de la formation professionnelle initiale. De nombreux contrats d'apprentissage sont encore signés à la fin de l'été.

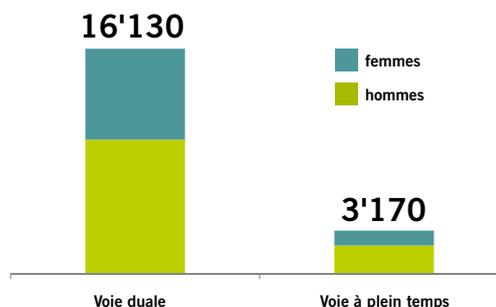
36'500 PERSONNES SUIVENT UNE FORMATION POSTOBLIGATOIRE EN 2019-2020

Après l'école obligatoire, les jeunes ont le choix entre les formations générales du gymnase et une formation professionnelle initiale. Des jeunes titulaires d'un CFC entament le cursus conduisant à la maturité professionnelle; d'autres jeunes, titulaires

du certificat de l'École de culture générale, suivent la formation conduisant à la maturité spécialisée. Un petit nombre de jeunes choisissent plutôt de suivre une École supérieure (ES).

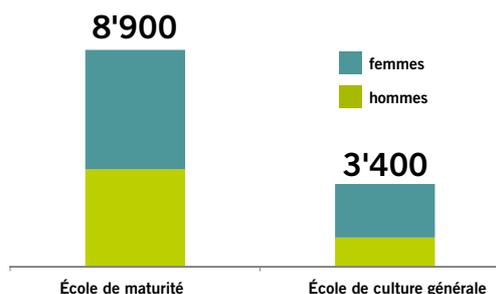
19'300 JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE (52,9% DU TOTAL)

À la rentrée 2019, quelque 19'300 jeunes sont inscrits en formation professionnelle initiale (+250 par rapport à 2018). L'apprentissage en entreprise (voie duale) a été choisi par près de 16'130 jeunes alors qu'ils sont 3'170 à entamer une formation à plein temps en École de métiers ou en École de commerce. Les hommes sont majoritaires en formation professionnelle, que ce soit en voie duale (60%) ou en école (65%).



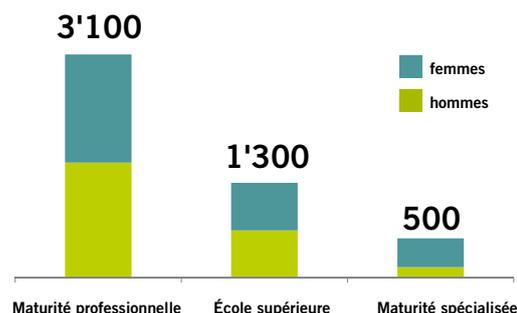
12'300 JEUNES DANS LES FORMATIONS GÉNÉRALES DU GYMNASSE (33,7% DU TOTAL) ¹

En août 2019, 8'900 élèves sont en formation à l'École de maturité et 3'400 à l'École de culture générale (soit au total +100 personnes par rapport à 2018). Alors que les effectifs de l'École de maturité restent stables, ils augmentent de 4.5% en École de culture générale. Les formations gymnasiales attirent davantage de femmes (55% à l'École de maturité et 65% à l'École de culture générale) que la formation professionnelle.



4'900 JEUNES SUIVENT UNE AUTRE FILIÈRE (13,4% DU TOTAL)

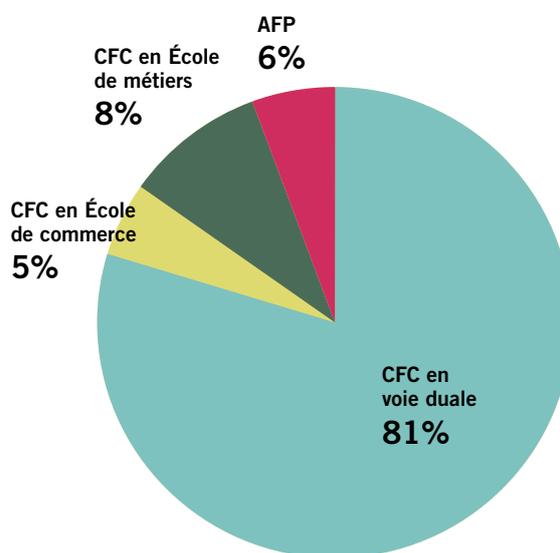
3'100 élèves sont en Maturité professionnelle alors que quelque 1'300 suivent une formation en École supérieure et 500 sont inscrits en Maturité spécialisée. Cette voie est suivie en grande majorité par des femmes (71%). Elles sont 43% en Maturité professionnelle. La parité est atteinte en École supérieure (50%-50%).



À LA RENTRÉE 2019

4'455 NOUVELLES ENTRÉES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Fin juillet 2019, les jeunes inscrits pour commencer une formation professionnelle initiale sont 85 de plus qu'un an plus tôt. La plupart (87%) des 4'455 personnes nouvellement inscrites pour entamer une formation dans cette filière ont choisi l'apprentissage en entreprise (voie duale), qui les conduit soit au Certificat fédéral de capacité (CFC), soit à l'Attestation fédérale professionnelle (AFP). L'autre chemin conduisant au CFC, soit une formation dans une école à plein temps, enregistre 13% des nouvelles entrées de cet été. Ces jeunes suivent soit une École des métiers, soit l'École de commerce.



10'532 TITRES D'UNE FORMATION POSTOBLIGATOIRE DÉLIVRÉS À L'ÉTÉ 2018

Le nombre de titres de toutes les voies de formation postobligatoire délivrés est resté relativement stable ces cinq dernières années. À l'été 2018, on compte 133 titres délivrés de plus qu'un an plus tôt. Une augmentation de 4,5% des maturités gymnasiales délivrées par rapport à 2017 est à relever. Dans l'autre sens, seul les certificats de culture générale ont diminué en 2018. Cette baisse s'explique par le fait que désormais les Écoles de commerce ne délivrent plus ce certificat.

En moyenne 90% des élèves se présentant à un examen d'une formation postobligatoire le réussissent. Le taux de réussite aux examens de CFC est légèrement plus bas (87%) mais il a augmenté de 5% ces cinq dernières années. Celui des maturités spécialisées est resté stable (77%).

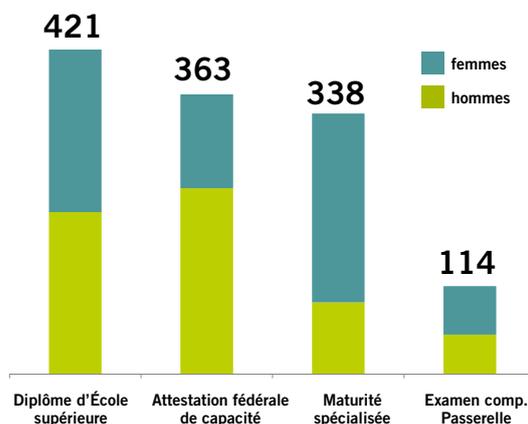
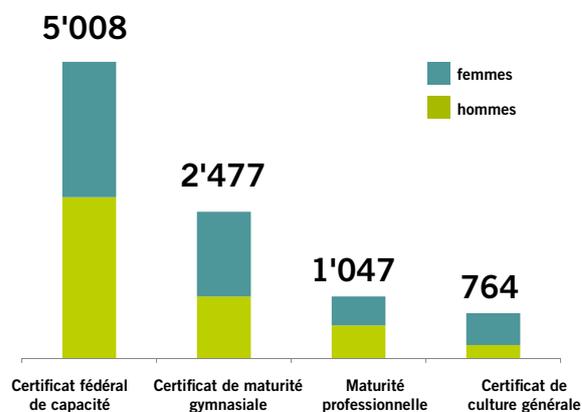


TABLEAU DE BORD DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PRÉAMBULE

Pour l'enseignement spécialisé, les données consolidées des effectifs de la rentrée ne sont jamais disponibles avant l'automne. Les chiffres se confirment en même temps que sont traitées, à la rentrée, les demandes de prises en charge, au

sein de l'école ordinaire ou dans les institutions. La Brochure publie donc l'état des effectifs à l'issue de l'année scolaire écoulée (juin 2019), à titre indicatif. L'entrée en vigueur de la LPS au 1^{er} août 2019 modifiera la dénomination des prestations.

3'835 ENFANTS ET ÉLÈVES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

En raison d'un trouble invalidant ou d'une déficience, certains enfants sont scolarisés dans des structures particulières qui sont de trois types :

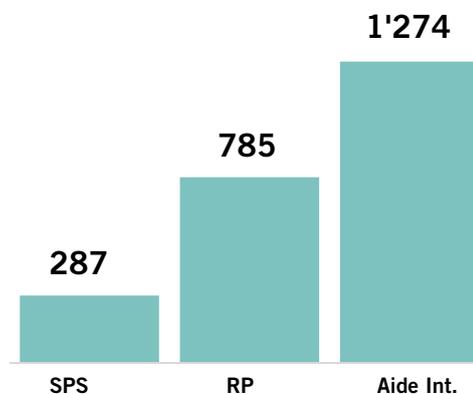
- établissements de pédagogie spécialisée (19 institutions SESAF, 5 écoles SPJ, 5 structures étatiques)
- classes officielles d'enseignement spécialisé (COES)
- classes de développement (classes D)



2'012 ÉLÈVES INTÉGRÉS DANS L'ÉCOLE RÉGULIÈRE AVEC DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Ces élèves bénéficient d'une ou de plusieurs mesures spécifiques relevant de l'enseignement spécialisé

- **Soutien pédagogique spécialisé (SPS)**
Prestation dispensée par des enseignants d'établissements de pédagogie spécialisée qui ont une connaissance approfondie du trouble de l'élève
- **Renfort pédagogique (RP)**
L'enseignant spécialisé apporte des réponses pédagogiques différenciées
- **Aide à l'intégration (Aide int.)**
Soutien aux gestes quotidiens destiné à accompagner, permettre ou favoriser l'intégration et la participation de l'élève dans l'établissement scolaire



TOUJOURS PLUS D'ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS INTÉGRÉS PAR L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

Permettre aux élèves à besoins particuliers de suivre leur scolarité dans l'école régulière est un objectif prioritaire de la Loi sur la pédagogie spécialisée. Cet objectif est désormais au cœur de la politique cantonale d'intégration scolaire dont le Concept 360 fixe le nouveau cadre. Comme en témoigne ce graphique, le nombre d'élèves intégrés partiellement ou totalement dans l'école régulière augmente chaque année. La part de ce groupe d'élèves par rapport au total des élèves scolarisés dans l'école régulière a presque doublé en 5 ans: de 1,3% en juin 2014 à 2,25% en juin 2019.



